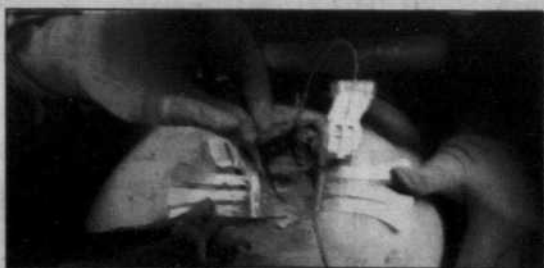


Le gouvernement Charest renie une autre de ses promesses

Page A 3



Le créateur d'IXE-13 n'est plus

Page B 2

www.ledevoir.com

# LE DEVOIR

Vol. XCIV N° 289

LE VENDREDI 19 DÉCEMBRE 2003

87c + TAXES = 1\$

## L'UQAM étudie une hausse de ses frais administratifs

MARIE-ANDRÉE CHOUINARD  
LE DEVOIR

À la veille d'un grand débat national sur l'accessibilité de l'université, l'Université du Québec à Montréal (UQAM) étudie la possibilité d'augmenter certains frais administratifs imposés aux étudiants afin de regarnir ses coffres.

Le Devoir a appris que les recommandations formulées récemment devant la Commission des études de l'UQAM par le Groupe de travail sur les frais administratifs vont dans le sens d'une hausse ou de la création de tarifs pour certains usages tels la modification et la révision de notes, l'examen différé, l'inscription tardive ou les frais d'admission et de test d'admission.

Avec la tarification moyenne des trois autres universités montréalaises, l'UQAM aurait haussé ses revenus de 6,8 millions

frais administratifs vont dans le sens d'une hausse ou de la création de tarifs pour certains usages tels la modification et la révision de notes, l'examen différé, l'inscription tardive ou les frais d'admission et de test d'admission.

«Le portrait de la situation à l'UQAM est maintenant mieux connu», conclut le rapport de ce groupe de travail présidé par le vice-recteur exécutif, Jacques Desmarais. «Les étudiants bénéficient à ce titre de conditions avantageuses par rapport aux autres universités montréalaises; l'UQAM perçoit ainsi moins de revenus à ce titre et peut consacrer moins de ressources à toutes sortes de services.»

Le document, qui a été déposé alors qu'une commission parlementaire doit se pencher sur ces questions en février prochain, ne chiffre toutefois pas ses recommandations. «On a fait ce premier travail d'analyse pour savoir de quoi nous parlions», explique Jacques Desmarais, interrogé hier. «Nos données sont générales, nous ne sommes pas allés dans le détail pointu.»

Le groupe a par ailleurs comparé l'imposition des

VOIR PAGE A 10: UQAM

## Des anarchistes à Radio-Canada

La série Les Bougon fait déjà jaser

PAUL CAUCHON  
LE DEVOIR

Radio-Canada se dit d'attaque, et le directeur des programmes, Mario Clément, entend défendre le projet sur toutes les tribunes s'il le faut.

Le projet en question prend la forme de 13 demi-heures, a pour titre *Les Bougon* et envahira les ondes radio-canadiennes dans trois semaines. Le télédiffuseur public n'a pas prévu de ligne téléphonique spéciale pour répondre aux plaintes éventuelles mais se prépare néanmoins à toute éventualité alors que cette production risque de faire jaser.

*Les Bougon*, c'est l'histoire d'une famille qui a décidé de profiter du système. Cette famille est dominée par le père, Paul Bougon (Rémy Girard), un ancien débardeur qui s'est tellement fait exploiter et qui a tellement souffert du manque de justice qu'il a décidé que sa famille allait maintenant *fourrer le système*, dit-il.

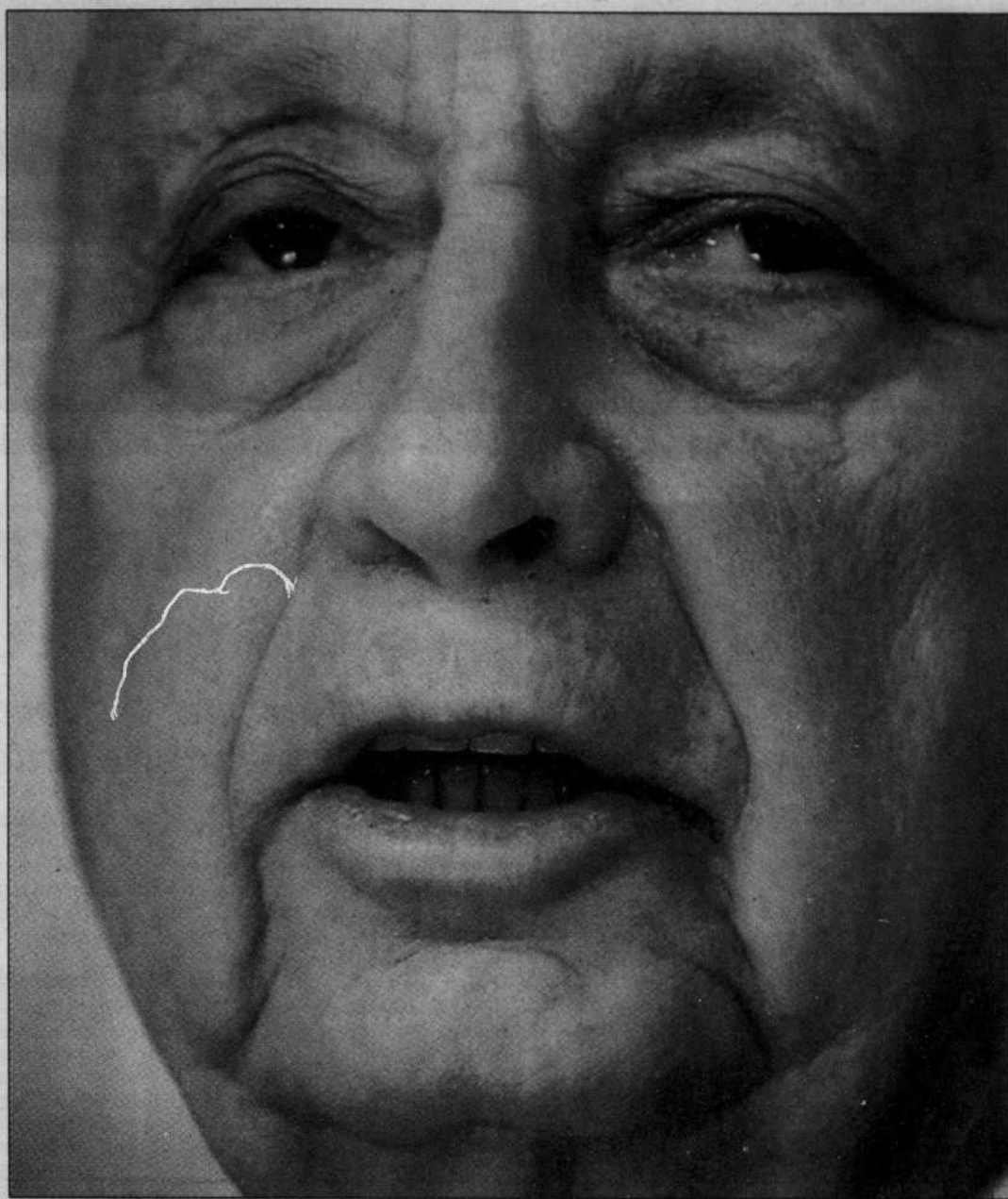
La famille Bougon reçoit plusieurs pensions de vieillesse pour de faux vieillards et possède des permis

VOIR PAGE A 10: BOUGON

## INDEX

7 78313 00068 9	Annonces..... B 6	Monde..... A 5
	Avis publics.. B 6	Mots croisés.. B 6
	Cinéma..... B 3	Nature..... B 7
	Décès..... B 6	Resto..... B 5
	Éditorial..... A 8	Sports..... B 7
	Idées..... A 9	Télévision..... B 3
	Météo..... B 6	Week-end..... B 1

## Les Palestiniens au pied du mur



NEWSCOM

Ariel Sharon a fait monter la pression d'un cran au Proche-Orient hier. Dans un discours très attendu, le premier ministre d'Israël a menacé d'entamer dans «quelques mois» un processus unilatéral visant à se couper des Palestiniens si ces derniers ne respectent pas les obligations contenues dans la «feuille de route» en faveur de la paix. Les mesures dévoilées ont suscité la colère à la fois des Palestiniens, des «faucons» du gouvernement israélien et des colons juifs. Nos informations en page A 5.

## «Ils étaient venus pour mourir»

Des «martyrs» d'al-Qaïda renforcent les combattants irakiens

Dans le «triangle sunnite», de nombreux témoignages font état d'«étrangers», membres de la nébuleuse. Le Pentagone dit en avoir arrêté plusieurs centaines. Ils se chargeraient, entre autres, des attentats suicide avec l'appui de groupes résistants.

SOPHIE SHIHAB  
LE MONDE

Ramadi — Six tombes sont alignées dans le désert, à la lisière des palmiers qui longent l'Euphrate. Deux portent une inscription lisible: «Abdallah le Saoudien» et «le Martyr syrien». Ce sont les sépultures — à ras du sol, comme le veut la coutume wahhabite — de six «martyrs» étrangers, tombés au combat contre les Américains.

«Ils auraient pu se rendre, mais ils ont résisté. Ils étaient venus pour mourir», disent avec respect les habitants d'un quartier isolé de Ramadi, à 100 kilomètres à l'ouest de Bagdad. En témoignent les trous d'obus et les gravats dans ce qui reste de la maison où ils furent tués. Certains voisins parlent sans réticence. «Ils sont arrivés de Syrie en octobre, quatre Saoudiens et deux Syriens.

VOIR PAGE A 10: IRAK



NEWSCOM

Un soldat américain patrouille les rues de Tikrit.

## Pas d'argent pour les négos

Charest s'estime capable de réduire les impôts en 2004

ROBERT DUTRISAC  
DE NOTRE BUREAU DE QUÉBEC

Après s'être mis à dos les centrales syndicales avec des projets de loi qui les ont braquées, le premier ministre Jean Charest s'attend maintenant à des négociations difficiles dans le secteur public l'an prochain parce que le gouvernement ne dispose d'aucune marge de manœuvre financière.

«Les négociations ne seront pas faciles parce que nous n'avons pas d'argent», a déclaré Jean Charest au cours d'une conférence de presse au cours de laquelle il a livré son bilan de la dernière session parlementaire. «La situation financière du gouvernement est très, très difficile», a-t-il ajouté. Le premier ministre s'est engagé à rencontrer la présidente de la CSN, Claudette Carbonneau, et le président de la FTQ, Henri Massé, au début de la nouvelle année. «C'est certainement une indication de notre côté que nous voulons avancer le plus rapidement possible», a-t-il indiqué.

Même si le gouvernement n'a pas d'argent,

VOIR PAGE A 10: NÉGOS

## Cinq millions de litres de lait à donner... ou à jeter

Les producteurs font pression sur les usines de transformation

CLAUDE TURCOTTE  
LE DEVOIR

Depuis des années, le temps des Fêtes est une période de cauchemar pour les producteurs de lait du Québec. En effet, les usines de traitement et de transformation du lait ralentissent leurs activités et diminuent leurs commandes de lait, mais les vaches, elles, n'arrêtent pas de produire. Cette année, les producteurs prévoient de se retrouver avec un surplus de cinq millions de litres de lait entre le 24 décembre et le 5 janvier. Si les usines ne prennent pas ce lait, les producteurs devront le jeter.

La Fédération des producteurs de lait, en vertu d'une convention de mise en marché, est chargée de la cueillette quotidienne (sept jour par semaine) des 7,5 millions de litres de lait que les vaches du Québec produisent pour les usines de traitement (pasteurisation du lait de consommation ou transformation en fromage, yogourt et autres produits laitiers). Cette collecte se fait à tous les deux jours sur les fermes, donc chez la moitié des producteurs une journée et chez l'autre moitié le lendemain.

Or, cette année, les producteurs ne veulent pas subir l'odieuse de déverser sur leurs terres cet important surplus de cinq millions de litres de lait. Ils ont donc décidé d'exercer de la pression sur les usines, explique

VOIR PAGE A 10: LAIT



Le Québec. Quel Québec?

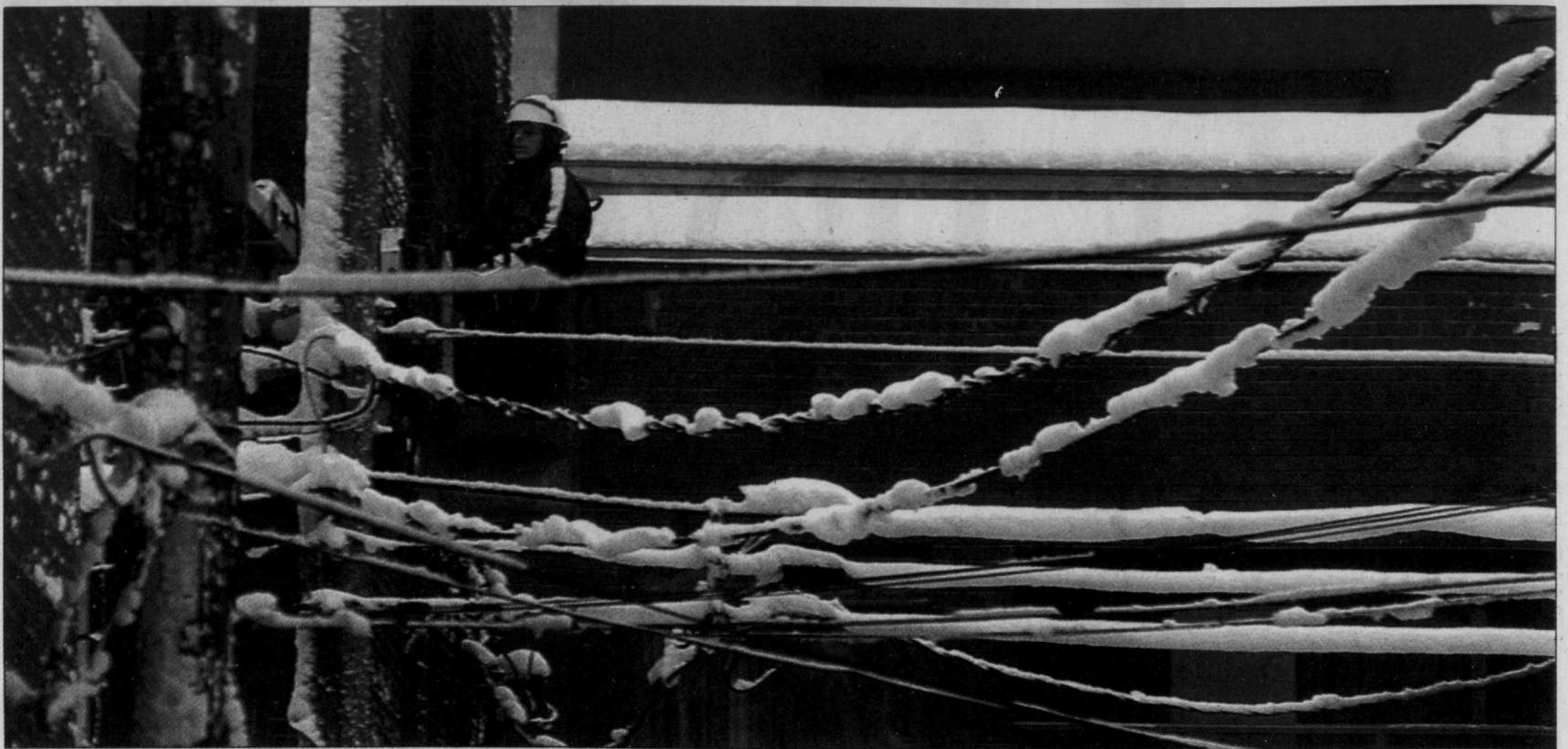
Jacques NADEAU [photographe] LE DEVOIR



FIDES



## ♦ LES ACTUALITÉS ♦



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

Les équipes d'Hydro-Québec étaient à pied d'œuvre hier afin de rétablir le courant chez les dizaines de milliers de clients qui étaient privés d'électricité en raison des abondantes chutes de neige.

Dans les Îles  
de Guadeloupe,  
on a aussi des  
plages paradisiaques.

Basse-Terre • Grande Terre • Marie-Galante • Les Saintes  
La Désirade • Saint-Martin • Saint-Barthélemy

Les Îles de Guadeloupe sont toujours ensoleillées.  
Évidemment, les gens y vont pour les plages,  
mais aussi pour la plongée, pour les sports  
d'aventure, pour les activités nautiques,  
pour la cuisine créole et la culture.



Maison  
de la FRANCE  
franceguide.com  
(514) 876-9881

## Et dire que l'hiver est encore à venir...

La journée d'hier a été marquée par de nombreuses pannes d'électricité et sorties de route

LE DEVOIR

Plus de 60 000 foyers ont été privés d'électricité et une centaine de sorties de route ont été enregistrées hier au Québec en raison du mauvais temps.

Une épaisse et lourde couche de neige mouillée a recouvert la plupart des régions de la province, transformant leurs paysages en œuvres d'art et leurs routes en patinoires. L'accumulation de neige au sol variait entre 20 et 50 cm selon les régions — 68 cm à Charlevoix! — et la pluie s'est mêlée de la partie à certains endroits. Résultat? Les arbres ont plié sous le poids de la neige, touchant les fils électriques à plusieurs points du réseau d'Hydro-Québec. Le réseau est doté d'un système d'auto-protection qui fait en sorte que le courant est interrompu dès qu'une branche touche les fils, et ce système de protection automatique fonctionne secteur par secteur. Les équipes d'Hydro-Québec doivent donc intervenir à chacun des endroits où se produit une interruption. Et elles peinent à accomplir leur travail en raison des conditions routières adverses.

Au moment de mettre sous presse, la neige mouillée avait occasionné des pannes d'électricité en Montérégie (32 544 pannes), dans les Laurentides (12 452 pannes), dans Laval-Lanaudière (6839 pannes), en Estrie (3995 pannes), dans l'Outaouais (2991 pannes) et sur la rive sud de Québec (1115 pannes).

Hydro-Québec ne prévoyait pas de rétablir la totalité du service avant ce matin. Certaines municipalités envisageaient d'ouvrir des centres d'hébergement pour les personnes privées d'électricité durant la nuit.

Au plus fort de la panne, vers 9h

hier matin, quelque 120 000 clients d'Hydro-Québec étaient privés d'électricité, mais les équipes d'intervention ont rapidement rétabli le service pour 60 000 clients au cours de la journée.

### Routes difficiles

Les chutes de neige et des vents violents ont par ailleurs perturbé la circulation par tout au Québec. À Montréal, les observations faites à l'aéroport de Dorval situaient l'«avalanche» à 26 cm. Cela a été bien suffisant pour ralentir considérablement le retour à la maison des banlieusards.

Au moment de mettre sous presse, la Sûreté du Québec (SQ) a signalé une bonne centaine de sorties de route mais aucun accident sérieux.

Les routes ont été fermées à la circulation par dizaines, surtout dans le sud du Québec, au Saguenay et sur la Côte-Nord. Voie privilégiée des Montréalais qui s'exilent à la campagne toutes les fins de semaine, l'autoroute 10 a été fermée pendant une bonne partie de l'après-midi entre Fleurimont et Magog. L'autoroute 55 a subi le même sort sur le tronçon entre la frontière canado-américaine et Magog en raison de la présence de glace et d'une visibilité nulle.

Scénario similaire sur la 15 entre Lacolle et Candiac. Enfin, Transports Québec recommandait d'éviter l'autoroute 20 de Saint-Hyacinthe à Québec en raison de conditions dangereuses.

La sécurité civile et plusieurs villes situées aux abords de rivières surveillaient par ailleurs de très près l'évolution des cours d'eau. Des travaux préventifs ont été réalisés sur la Chaudière, près de Saint-Georges. Des personnes ont été évacuées à Château-Richer à cause du débordement de la rivière Laval. Une vingtaine de résidences ont aussi été évacuées à Gatineau en raison du gonflement de la rivière des Outaouais. En Mauricie, la rivière Batiscan est sortie de son lit, forçant l'évacuation d'une dizaine de résidences. Enfin, la rivière Richelieu, en Montérégie, était surveillée de très près.

La Régie du bâtiment du Québec a rappelé au public que l'accumulation de neige et de glace en bordure des toits peut représenter un danger pour les gens qui marchent autour des maisons ou des édifices. La Régie suggère aux propriétaires de vérifier l'état de leur propriété et, au besoin, de confier la tâche de déneigement à des spécialistes.

EN BREF

### Montréal international a un nouveau patron

(Le Devoir) — Montréal international vient de se dénicher un nouveau président-directeur général. Marc G. Fortier prendra les rênes de l'organisme de promotion de la région montréalaise à compter du 1<sup>er</sup> février prochain. M. Fortier remplace Jacques Girard, un ami

de l'ex-premier ministre Bernard Landry. Jusqu'à tout récemment, M. Fortier était président et chef de la direction de Van Houtte, où il a procédé à une réorganisation. Marc G. Fortier a également été à la tête de la Société générale de financement de 1991 à 1997. Ce changement à Montréal international survient alors que le débat sur les défusions soulèvera de nombreuses questions sur le développement économique et le rôle de chacune des instances.

### Résultats

LOTTO QUÉBEC

649 Tirage du 2003-12-17

05 14 17 25 34 44  
Complémentaire: (11)

GAGNANTS LOTS

6/6	0	2 000 000,00 \$
5/6+	6	74 628,30 \$
5/6	243	1 474,10 \$
4/6	12 055	56,90 \$
3/6	211 073	10,00 \$

Ventes totales: 11 324 136 \$

Prochain gros lot (approx.): 5 000 000 \$

49 Tirage du 2003-12-17

13 15 24 34 47 49  
Complémentaire: (03)

6/6	0	1 000 000,00 \$
5/6+	0	50 000,00 \$
5/6	17	500,00 \$
4/6	859	50,00 \$
3/6	17 028	5,00 \$

Ventes totales: 532 993,00 \$

Extra Tirage du 2003-12-17

NUMÉROS LOTS  
572441 100 000 \$

GIORGIO  
EMPORIO  
SOLDES

JUSQU'À 50%

GIANFRANCO FERRE - D & G - DOLCE & GABBANA  
- YVES SAINT-LAURENT rive gauche - DIOR - ETRO - CAVALLI -  
MARCO AZZALI - J LINDBERG - VERRI - MISSONI  
- ET BEAUCCUP PLUS

1455 RUE PEEL (LES COURS MONT-ROYAL) 282-0022

# LE DEVOIR

## POLITIQUE

Bijouterie  
Gambard

Vente et service technique de Rolex

630-A RUE CATHCART, MONTRÉAL, CENTRE VILLE • TEL. 866-3876

## Le commissaire à la santé relèvera du ministre

Le gouvernement Charest avait pourtant promis l'indépendance politique

ROBERT DUTRISAC  
DE NOTRE BUREAU DE QUÉBEC

Le gouvernement Charest vient de renier une autre de ses promesses électorales en déposant un projet de loi qui crée un poste de Commissaire à la santé et au bien-être que le gouvernement nommera pour mandat de cinq ans, renouvelable une fois.

Le ministre de la Santé et des Services sociaux, Philippe Couillard, a présenté à la toute fin de la session, hier, le projet de loi 38 créant le poste de Commissaire à la santé et au bien-être que le gouvernement nommera pour mandat de cinq ans, renouvelable une fois.

Le Commissaire à la santé n'agira donc pas en totale indépendance du gouvernement, comme s'y était engagé le Parti libéral au cours de la campagne électorale et comme l'avait annoncé M. Couillard en commission parlementaire cet été. Le ministre y

voyait un moyen «d'enlever la politique» du domaine de la santé. Le Commissaire produira au ministre un rapport le 31 octobre de chaque année qui sera déposé à l'Assemblée nationale dans les 30 jours suivants.

M. Couillard estime désormais que d'assurer une telle indépendance et de donner de tels pouvoirs à une personne non élue porteraient atteinte au système parlementaire et à l'imputabilité ministérielle. Selon lui, il n'était pas souhaitable de créer «une espèce de ministère de la Santé parallèle ou de gouvernement parallèle d'un non-élu», a-t-il expliqué hier.

En vertu de la promesse libérale, le Commissaire à la santé devait intégrer les fonctions du Protecteur des usagers, donc le système de plaintes, ce qui n'est plus le cas. Il devait aussi appliquer une Charte des droits des patients dont on n'a pas vu l'ombre hier. Le Commissaire devra cependant donner un avis sur les moyens à prendre pour informer les citoyens des droits que leur confère l'actuelle loi sur la santé et les

services sociaux et pour les sensibiliser à leurs responsabilités à l'égard de leur santé.

M. Couillard a indiqué que le Commissaire à la santé n'a pas de pouvoir d'enquête «au niveau d'un individu ou d'un établissement en particulier». Or le projet de loi confère au Commissaire tous les pouvoirs d'enquête et l'immunité prévus à la Loi sur les commissions d'enquête, sauf celui d'imposer l'emprisonnement.

Le mandat confié au Commissaire est toutefois d'ordre général: il doit évaluer les résultats atteints par le système de santé et fournir au ministre et à la population «les éléments nécessaires à une compréhension globale des grands enjeux». Comme ce mandat s'assimile à celui des conseils consultatifs existants, le Commissaire absorbera le Conseil de la santé et du bien-être et le Conseil médical du Québec.

Quant au traitement des plaintes dans le réseau de la santé, M. Couillard a annoncé la création d'un groupe de travail, formé de représentants du ministè-

re, de la Curatrice publique et d'usagers ainsi que d'experts, pour étudier cette question et formuler des recommandations d'ici mai 2004. Ces recommandations pourraient faire l'objet d'amendements au projet de loi. «Je pense que les événements des dernières semaines peuvent nous indiquer que, peut-être, il y a un défaut du côté des plaintes», a dit le ministre.

La députée de Hochelaga-Maisonneuve et porte-parole de l'opposition officielle pour la santé, Louise Harel, estime que le projet de loi 38 est «un recul extrêmement important» eu égard aux promesses libérales. Au gouvernement, le Parti québécois s'opposait à l'idée de créer un poste de commissaire à la santé indépendant mais dans l'opposition, le parti a pris la position inverse.

Mme Harel a surtout insisté sur l'importance d'améliorer le traitement des plaintes en assurant aux commissaires locaux aux plaintes une pleine indépendance face à la direction de leur établissement.

## Ed Broadbent revient à la politique

L'ex-chef du NPD sera candidat dans un comté d'Ottawa

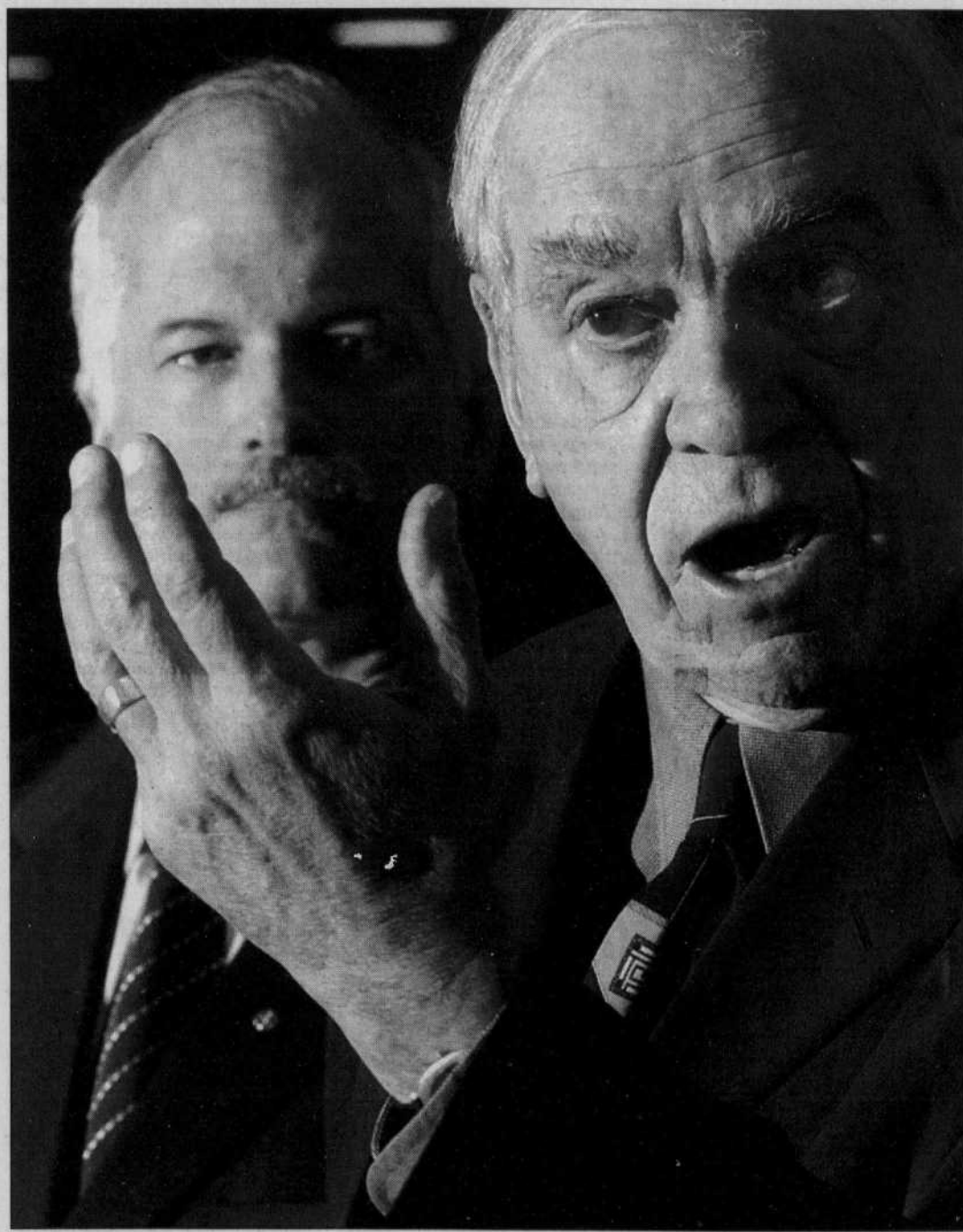
HÉLÈNE BUZZETTI  
DE NOTRE BUREAU D'OTTAWA

Le paysage politique fédéral vient de gagner un peu plus d'intérêt avec la décision du charismatique ex-chef néo-démocrate Ed Broadbent de retourner en politique. Il tentera de remporter son siège au détriment d'un fidèle allié de Paul Martin, Richard Mahoney, au centre-ville d'Ottawa.

C'est parce qu'il a l'impression que les traditions de recherche de l'égalité se sont étioilées sous la gouverne des libéraux qu'il revient à ses vieilles amours. «En 1968 [date de son entrée en politique], il était acquis que la politique nationale au Canada continuerait la tradition d'après-guerre consistant à accroître l'égalité. Aujourd'hui, à part au sein du NPD, cet engagement envers l'égalité des citoyens a virtuellement disparu, en particulier depuis 1993. Pour être plus direct encore, je dirais qu'il fut une époque où il y avait des sociaux-démocrates au sein du Parti libéral et des conservateurs rouges au sein du Parti progressiste-conservateur. [...] Aujourd'hui, ces éléments n'existent plus», a expliqué M. Broadbent, qui était accompagné du chef Jack Layton.

Le NPD a dernièrement entrepris une remontée dans les sondages. Bien qu'affichant toujours un pourcentage d'appui relativement faible (15 %), il figure maintenant au deuxième rang dans les intentions de vote des Canadiens, derrière le Parti libéral. Même au Québec, il est sorti de l'insignifiance en obtenant 9 % des intentions de vote. Reste à voir quel impact aura l'annonce de M. Broadbent. Sous son leadership, de 1975 à 1989, le NPD a connu des heures de gloire, faisant élire entre 26 députés (en 1979) et 43 députés (en 1988) à la Chambre des communes. M. Layton n'a d'ailleurs pas hésité à dire hier que cette décision de M. Broadbent était «le plus beau cadeau de Noël que j'aie jamais eu».

L'entrée de l'homme au Parlement n'est pas chose assurée. Encore devra-t-il être élu dans la circonscription d'Ottawa-Centre. Le siège est vacant depuis que le libéral Mac Harb a été nommé au Sénat. C'est Richard Mahoney, qui a travaillé pour Paul Martin lors de ses deux courses au leadership, qui tentera sa chance pour le Parti libéral. La circonscription est libérale depuis sa création, en 1968, avec pour seule exception l'élection d'un néo-démocrate — à l'arraché — en 1984. Cela n'effraie pas M. Broadbent. «Quand je me suis présenté dans ma ville natale d'Oshawa, le NPD n'avait jamais détenu ce siège au fédéral. Et j'ai été réélu à sept élections consécutives.»



L'ex-chef du NPD, Ed Broadbent, a annoncé qu'il tentera un retour en politique sous la gouverne de Jack Layton.

M. Mahoney dit ne pas avoir peur lui non plus, surtout qu'il juge suranne les discours de M. Broadbent. «Il parle encore de la lutte des classes, des pauvres contre les riches. C'est tellement un vocabulaire du passé», a-t-il confié au Devoir. «Les gens d'Ottawa-Centre sont préoccupés par la santé, l'économie, la qualité de vie.»

Le chef du NPD, Jack Layton, n'a pas de siège à la Chambre des communes. Il a toujours dit qu'il ne ferait son entrée que lors des prochaines élections générales. Il compte se présenter dans une circonscription du centre-ville torontois (Toronto-Danforth), actuellement détenue par le libéral millionnaire Dennis Mills. M. Mills

est populaire dans son comté pour avoir organisé, entre autres, la venue des Rolling Stones lors de la crise du SRAS. M. Mills n'a pas rappelé Le Devoir hier, mais il a laissé entendre au cours des derniers jours qu'il songerait peut-être à «passer à autre chose».

Et Bernard Lord, lui?

De l'autre côté du spectre politique, au Parti conservateur, les tentatives de séduction se poursuivent auprès du premier ministre du Nouveau-Brunswick, Bernard Lord. La faction plus progressiste du parti voudrait convaincre M. Lord, perçu comme un des leurs, de se lancer dans la course au leadership du nou-

veau parti. «Il y a deux camps dans l'entourage de M. Lord», explique une personne au fait du dossier. «Il y a ceux qui ont une perspective fédérale et qui lui disent d'y aller, et il y a ceux qui regardent plus la scène provinciale et qui lui disent d'oublier cela. Nous, on reçoit deux messages: il dit qu'il n'est pas intéressé, mais l'autre jour, il nous a dit: "La porte est fermée, mais je regarde par la fenêtre", alors...»

Selon cette source, il est vrai que l'ex-chef Brian Mulroney et le premier ministre albertain Ralph Klein auraient sollicité M. Lord. «C'est vrai que M. Mulroney demande à M. Lord d'entrer dans la course, mais il dit la même chose à Peter McKay!»

270 millions de dollars. Avec les nouvelles compressions de 83 millions, le ministère a au total perdu près du tiers de son enveloppe budgétaire. Les crédits d'impôt aux entreprises et les mesures de soutien aux régions ont subi une sévère cure d'amaigrissement.

Selon le sombre tableau brosse mardi par Yves Séguin, un écart budgétaire de 944 millions de dollars doit être résorbé. Cet écart est attribuable à un trou dans la péréquation versée, à des pertes supplémentaires à la Société générale de financement (SGF) et dans les sociétés Innovatech ainsi qu'à une baisse des revenus de l'État.

## Audet n'a pas vu Séguin retrancher 83 millions de plus de son budget

TOMMY CHOUINARD  
DE NOTRE BUREAU DE QUÉBEC

La confusion a régné hier au sein du gouvernement Charest en matière de finances. Le ministre du Développement économique et régional, Michel Audet, a qualifié de «pure spéculation» les nouvelles compressions de 83 millions de dollars dans le budget de son ministère, pourtant annoncées mardi par son collègue des Finances, Yves Séguin, lors de la synthèse des opérations financières.

«Les chiffres communiqués sont pure spéculation. Je ne sais pas où il a

pris ces données», a lancé Michel Audet lors de la période de questions. Le ministre répondait alors au critique péquiste en matière de régions, Richard Legendre, qui lui demandait «quelles sont les mesures qui vont être affectées en région à la suite de cette autre coupure de 83 millions?».

Ces compressions sont pourtant inscrites noir sur blanc dans la synthèse des opérations financières déposée par Yves Séguin. «Je voudrais inviter le ministre du Développement économique à aller voir ce qu'il en est exactement à la page 23 [de la synthèse]. S'il lit la page 23, il va apprendre que le budget de son ministère est passé de 848 millions

[selon le budget 2003-04] à 765 millions», a lancé le leader de l'opposition officielle, André Boisclair.

Michel Audet a ensuite rectifié le tir pour indiquer qu'il ira récupérer les 83 millions parmi les «crédits qu'on ne prévoyait pas utiliser de toute façon d'ici la fin de l'année».

Le ministre du Développement économique et régional est celui qui doit déployer le plus grand effort budgétaire pour permettre au gouvernement de maintenir le cap sur le déficit zéro. Or ce ministère a aussi été le plus durement affecté par le budget 2003-04 présenté en juin dernier. Son budget a été réduit de plus de 20 %, c'est-à-dire de

Marijuana et mariage gai

## Martin suivra la voie tracée par Chrétien

HÉLÈNE BUZZETTI  
DE NOTRE BUREAU D'OTTAWA

Le premier ministre Paul Martin s'engage à reconduire le projet de loi sur la décriminalisation de la marijuana et à poursuivre sur la même voie que son prédécesseur en matière de mariage des conjoints de même sexe. Par contre, il abandonne l'idée d'une carte nationale d'identité défendue par Denis Coderre.

Paul Martin occupe le siège de premier ministre depuis une semaine seulement, mais il a respecté la tradition d'accorder des entrevues du temps des Fêtes à plusieurs réseaux de télévision. Il y a été appelé à donner un aperçu de ses intentions législatives des prochains mois.

Ainsi, même si cela ne fait pas l'affaire des États-Unis, M. Martin a bien l'intention de ramener à l'ordre du jour le projet de loi sur la décriminalisation de la marijuana. Ce projet de loi, qui n'a pas pu être adopté avant le départ de Jean Chrétien, prévoit des contraventions plutôt qu'un casier judiciaire pour les personnes prises avec 15 grammes de marijuana ou moins. M. Martin se dit d'accord avec le principe mais laisse entendre qu'il pourrait y avoir des changements sur la quantité maximale.

«Le débat est vraiment sur la quantité. Je ne pense pas qu'une jeune personne devrait avoir un casier judiciaire pour le reste de sa vie parce qu'elle a été pincée avec une très petite quantité de marijuana», a déclaré M. Martin au cours de l'entrevue accordée au réseau CTV qui sera diffusée le 28 décembre. M. Martin a dû répondre à la question de circonstance, à savoir s'il avait déjà fumé de l'herbe interdite. Réponse: il n'a jamais fumé, ni tabac, ni substance illicite. Par contre, il avoue que son épouse lui a déjà cuisiné dans le passé des brownies «qui avaient un drôle de goût».

Sur la question du mariage gai, qui fait l'objet d'un renvoi devant la Cour suprême, M. Martin dit qu'il se rangera du côté de la Charte des droits et libertés: si le tribunal juge que la présente définition de mariage est discriminatoire, il n'hésitera pas à se plier au jugement. Mais il y aura débat parlementaire quand même, prévient-il. Car il pourrait exister plusieurs façons de se conformer à la Charte. «Nous aurons un vote libre sur les meilleures options, car il y a peut-être plus d'une option, mais il y aura certainement un vote libre», a-t-il dit à CTV.

Paul Martin abandonne cependant le projet de création d'une carte nationale d'identité qui contiendrait des données biométriques (scan de l'iris du détenteur ou empreintes digitales). L'ex-ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration, Denis Coderre, s'en était fait le défenseur. Il n'en est pas question, a tranché le premier ministre. «Moi, je pense que les preuves ne sont pas

encore faites, a-t-il confié au réseau CPAC, qui diffusera l'entrevue ce soir. On va voir. Je pense que c'est très innovateur de la part du ministre de mettre [cette idée] en avant, mais je reste encore un peu sceptique.»

Constitution

Tout au long des entrevues, Paul Martin a répété inlassablement ses priorités. La santé et l'éducation reviennent continuellement en tête de liste, tout comme le développement de la petite enfance et les villes, tous des sujets relevant des compétences des provinces. Pourtant, M. Martin affirme ne pas chercher l'affrontement avec celles-ci. Le fédéral ne leur imposera pas des normes nationales en santé, comme, par exemple, des temps d'attente type pour certaines interventions comme il l'a déjà suggéré. Ces normes s'imposeront d'elles-mêmes par l'entremise du nouveau Conseil national sur la santé, auquel ne participent pas le Québec et l'Alberta.

«Si vous apprenez que dans une province ça prend X jours ou mois et que dans une autre province ça prend Y jours ou mois, éventuellement, ce que nous développerons... ces normes existeront parce que les Canadiens vont les demander. Ou alors ils iront dans une autre province», a-t-il expliqué en entrevue au réseau Global.

Sur le plan constitutionnel, pas question de tenir de grandes conférences du genre Lac-Meech. Par contre, M. Martin se dit plus ouvert pour discuter de réforme du Sénat. Si les provinces arrivent à s'entendre entre elles, par l'entremise du nouveau Conseil de la fédération par exemple, qu'elles fassent des propositions, dit-il, et Ottawa obtempérera. «Je leur ai dit que j'étais en faveur d'une réforme du Sénat, mais ça prendra un accord provincial. Si vous pouvez obtenir un accord provincial [...], je serai certainement prêt à regarder ce que je pourrais faire pour réaliser [ces changements].»

Quant à l'unité nationale, M. Martin n'a pas l'intention d'ouvrir toutes grandes les portes de son parti aux souverainistes québécois comme l'avait fait Brian Mulroney. Le recrutement du bloquéiste Robert Landtôt fait à ce titre figure d'exception dans la mesure où il a renoncé au séparatisme, fait valoir le premier ministre.

Sur le sort qui attend le dictateur irakien Saddam Hussein, enfin, Paul Martin ne veut pas se prononcer, disant seulement être opposé à la peine de mort. «Je ne crois pas, personnellement, en la peine de mort, a-t-il confié au réseau CHUM. Ce qui est important avec ce procès, c'est qu'il soit crédible, juste, et cela veut dire que les Irakiens devront être impliqués tout comme la communauté internationale. Nous verrons comment les lois internationales évoluent sur ces sujets, mais les lois internationales actuelles ne permettraient pas la peine de mort. Ni les États-Unis ni l'Irak n'ont signé les [conventions], alors ce sont les tribunaux qui vont décider.»



Jean-René MILOT

Sous la direction de Jean-Marie DEBUNNE

La tradition Islamique

Le chemin du retour vers Allah

Collection LABYRINTHES.

64 pages - 15,50 \$

Les Éditions LA PENSÉE Inc.  
(514) 848-9042

En vente dans toutes les librairies

## LES ACTUALITÉS

Les suites d'une analyse réalisée pour *Le Devoir*

### La contamination de produits biologiques était accidentelle

*Le Conseil d'accréditation du Québec estime que les consommateurs acceptent un certain taux de contamination*

FABIEN DEGLISE  
LE DEVOIR

Au terme de trois mois d'enquête, le Conseil d'accréditation du Québec (CAQ) semble avoir fait la lumière sur la présence de traces infimes d'organismes génétiquement modifiés (OGM) dans plusieurs produits transformés certifiés biologiques. Cette présence avait été révélée par un test en laboratoire commandé par *Le Devoir* en septembre dernier. Les coupables? Les producteurs et utilisateurs de transgénés, que Québec et Ottawa devraient rapidement rappeler à l'ordre car leurs pratiques peuvent contaminer et mettre en péril le travail des agriculteurs biologiques, juge aujourd'hui l'organisme chargé d'encadrer l'univers du bio au Québec.

«Nous avons remonté les filières d'approvisionnement», a précisé Denis-Paul Bouffard, président du CAQ, qui, en septembre dernier, avait lancé une enquête sur trois produits certifiés (sur les 12 passés sous la loupe d'un laboratoire spécialisé) contenant des traces d'OGM (0,1 %). «Que ce soit les producteurs, les transformateurs ou les certificateurs, tout le monde a fait son travail selon les règles de l'art et dans le respect des normes qui encadrent les pratiques biologiques. Mais ces acteurs évoluent désormais dans un environnement changeant, où les OGM se répandent rapidement et où les risques de contamination externe sont forcément de plus en plus élevés.»

Au total, le conseil a épluché les registres d'une dizaine d'intermédiaires impliqués dans la conception ou la certification des céréales croquantes au maïs, de la farine de maïs et du tofu qui ont échoué le test du 100 % bio. Ces produits, mondialisés obligés, étaient constitués de matières premières ou ont été transformés dans «cinq juridictions différentes [provinces canadiennes et États américains]», souligne le CAQ.

Conclusion: «Il n'y a pas eu de fraude», dit M. Bouffard. La contamination de ces aliments bio par des OGM est accidentelle. Il s'agit sans doute d'un problème lié à un mélange fortuit de semences ou encore au mauvais nettoyage d'installations et de moyens de transport servant autant pour des matières

premières conventionnelles qu'à celles issues de l'agriculture biologique.»

Le faible pourcentage d'OGM relevé par l'analyse en laboratoire laissait présager cela. Mais cette situation n'en préoccupe pas moins le CAQ qui, au cours des prochains mois, compte non seulement exiger un renforcement des contrôles des semences qui entrent dans les productions bio mais aussi inciter les deux ordres de gouvernement à prendre les mesures qui s'imposent pour forcer les utilisateurs d'OGM à faire davantage preuve de civisme. Histoire de permettre aux fervents du bio de pratiquer leur art sans interférences dommageables.

«Nous devons faire des demandes précises aux producteurs [utilisateurs des OGM] car le civisme n'est pas certifiable, poursuit-il. Mais dans le contexte actuel, ce n'est pas au pollué mais plutôt au pollueur qu'incombe la responsabilité d'éviter les risques de contamination.»

Est-ce une utopie dans un univers où l'agriculture sous cloche hermétique n'existe pas encore et où bio et conventionnel cohabitent à une rivièrerie ou un boisé de distance? Sans doute, estime le CAQ. «Il va falloir vivre avec une contamination minimale... mais probable», dit le président de l'organisme. Pour l'instant, les normes biologiques n'ont pas intégré de seuil de tolérance d'OGM dans les produits transformés. Mais c'est peut-être une chose sur laquelle il va falloir se pencher.

La chose est probablement inévitable et devrait certainement animer les débats lors de la prochaine commission de l'Agriculture, qui tiendra séance en février prochain. Mais elle ne doit pas pour autant faire mettre de côté le renforcement nécessaire des mécanismes de contrôle et d'encadrement des producteurs et des utilisateurs d'OGM, a commenté Robert Beauchemin, président de la Table filière biologique du Québec. «D'autant plus qu'avec l'approbation récente du blé transgénique par Santé Canada, dit-il, les risques de contamination vont s'accroître de manière exponentielle... le blé étant une céréale qui occupe une place plus importante que le maïs ou le soja dans notre alimentation quotidienne.

### Une larme pour ses 48 victimes



POOL ELAINE THOMPSON REUTERS

**UN ANCIEN PEINTRE** en carrosserie, Garry Ridgway, a été condamné hier à la prison à vie après avoir avoué les meurtres de 48 femmes dans la région de Seattle, devenant ainsi le principal tueur en série de l'histoire américaine. La peine de mort ne pouvait être prononcée à son encontre en raison de l'accord que Ridgway a passé avec l'accusation en juin dernier. Par cet accord, l'accusé acceptait de plaider coupable et de faciliter la localisation des corps enterrés de ses victimes. Arrêté en novembre 2001, Ridgway, 54 ans, avait avoué avoir tué, entre juillet 1982 et février 1984, 48 femmes, pour la plupart des prostituées ou des femmes en rupture de ban, dans la région de la Green River, à proximité de l'aéroport de Seattle. Hier, le condamné a finalement démontré pour la première fois de l'émotion depuis son arrestation en essayant des larmes et en demandant pardon pour les meurtres auprès des familles des victimes. Ridgway est également considéré comme un suspect dans la disparition de 61 femmes, pour la plupart des prostituées, à Vancouver, à 200 kilomètres de Seattle, sur une période de plus de 20 ans, avait annoncé en novembre la police canadienne.

## Le jeune tireur de Washington est reconnu coupable de meurtres

John Malvo et un complice avaient semé la terreur en 2002

AGENCE FRANCE-PRESSE

Chesapeake, Virginie — Le jeune tireur John Malvo, qui avait semé la terreur dans la région de Washington avec un complice à l'automne 2002, a été reconnu coupable de meurtres hier par un jury, a indiqué une greffière du tribunal de Chesapeake, en Virginie.

Le jeune homme, âgé de 17 ans au moment des faits, encourt la

peine de mort ou la prison à vie sans possibilité de libération anticipée, a précisé Allana Nelson.

Son complice adulte, John Muhammad, a été condamné à mort le 24 novembre par le jury d'un autre tribunal de Virginie, celui de Virginia Beach.

Malvo «a été reconnu coupable des trois chefs d'accusation pesant contre lui», a indiqué la greffière. Il était accusé d'au moins deux meurtres au premier de-

gré, d'acte de terrorisme et d'utilisation d'une arme à feu à des fins criminelles.

Le jury était en délibération par intermittence depuis mardi soir, soit pendant un total de 13 heures. Il était composé de quatre hommes et de huit femmes, dont un professeur et un prêtre.

Avec John Muhammad, John Malvo avait semé la terreur autour de Washington à l'automne 2002. Treize fusillades sont attri-

bués au duo, qui ont fait dix morts et trois blessés, entre le 2 et le 22 octobre 2002, dans l'agglomération de Washington.

Seules les empreintes de John Malvo ont été retrouvées sur le fusil d'assaut utilisé pour les meurtres. Des traces d'ADN le lient aussi à plusieurs scènes de crime.

Durant le procès, le jeune homme a décrit avec une fascination évidente l'usage qu'il faisait de son arme.

Centrale thermique à Bécancour

## L'UQCN brandit le protocole de Kyoto pour expliquer son opposition au projet

LOUIS-GILLES  
FRANCŒUR  
LE DEVOIR

Le projet de construction d'une centrale thermique au gaz naturel à Bécancour doit être rejeté impérativement par le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) pour les mêmes raisons qui ont mené une autre de ces commissions à rejeter le projet du Suroît, c'est-à-dire parce qu'il risque de compromettre l'atteinte des objectifs du protocole de Kyoto par le Québec.

À lui seul, ce projet thermique augmenterait les rejets de gaz à effet de serre (GES) du Québec de 1,7 % alors que le Canada et la province se sont engagés à les réduire d'au moins 6 % d'ici 2012 sous le niveau historique de 1990. La centrale du Suroît, dont le BAPE a déjà recommandé l'abandon du projet, augmenterait à elle seule les rejets de la province de 3 %. L'adoption de ces deux projets augmenterait globalement les rejets du Québec de 4,7 %, une décision qui rendrait ridicule tout gouvernement qui oserait ensuite demander à ses citoyens de faire des efforts pour atteindre les objectifs du protocole, soutient l'Union québécoise pour la conservation de la nature (UQCN).

Ce groupe ainsi que l'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA), Stratégies énergétiques et le Conseil régional de l'environnement du Centre-du-Québec (CRECQ) ont unanimement demandé hier à la commission du BAPE, dans leurs mémoires respectifs, un abandon pur et simple du projet de centrale thermique de Bécancour, commodément déguisé, à leur avis, en projet de cogénération pour mieux le faire avaler par l'opinion publique.

Le projet de TransCanada Energy Ltd., de Calgary, aurait

une puissance de 547 MW et générerait annuellement 4,5 térawatts-heure (TWh). La centrale alimenterait en vapeur Norsk-Hydro et PCI Chimie Canada, elles aussi situées dans le parc industriel de Bécancour.

Le Québec perdrait son avantage

Pour l'UQCN, le développement de la filière thermique «annulerait progressivement l'avantage énergétique dont bénéficie le Québec, avantage qui a permis à la province d'être un faible émetteur de gaz à effet de serre. Ainsi, selon les données fournies par Hydro-Québec dans son plan stratégique 2000-04, une centrale au gaz naturel, même efficace, rejette entre 20 et 100 fois plus de CO<sub>2</sub> (GES) dans l'air qu'un barrage hydroélectrique, 80 fois plus de SO<sub>2</sub> (pluies acides) et 40 fois plus d'oxydes d'azote (NOx et smog)».

On ne peut pas justifier la mise en opération de cet équipement polluant, ajoute l'UQCN, par la décision de la Régie de l'énergie d'autoriser l'appel d'offres d'Hydro-Québec ou par le choix du projet de TransCanada par la société d'État. Dans ces deux cas, aucun facteur environnemental n'a été pris en compte, des critères qui ont été exclus du choix par la loi 116. Il appartient donc au BAPE de procéder au tamisage des projets en fonction de leur compatibilité avec le développement durable, comme l'exige la Loi de l'environnement, ce qui commande de tenir compte des externalités, un critère éliminatoire pour le thermique. Il existe, disent les trois groupes, d'autres filières moins polluantes comme l'éolien, sans oublier la meilleure de toutes, celle des économies d'énergie, que boude Hydro-Québec parce qu'elle lui rapporte moins.

Pour l'AQLPA, il faut majorer de 20 % les émissions reconnues de ce projet car les études indi-

quent que l'extraction et le transport du gaz naturel sont de cet ordre, ce qui porte à plus de 2 % l'augmentation des GES du Québec par ce seul projet. De plus, poursuit l'AQLPA, toute hausse importante de la consommation de gaz naturel ne peut qu'«encourager» les projets d'exploration et d'exploitation de gisements par Hydro-Québec dans le golfe.

«Le Québec, indique le mémoire de l'AQLPA, peut très bien se passer qu'Hydro-Québec menace la vie maritime avec les tests et forages pour ensuite souiller l'estuaire du Saint-Laurent avec des puits de gaz et de pétrole, en plus de souiller le ciel avec les torchères de ses puits et ses centrales thermiques ou celles de ses fournisseurs éventuels.»

Économies d'énergie

L'AQLPA note qu'Hydro-Québec évalue depuis dix ans toutes ses évaluations du potentiel d'économies d'énergie ainsi que ses objectifs dans ce domaine. Ce qu'elle entend réaliser de ce côté se limite à 9 % d'un potentiel déjà ratiné par ses services par le jeu des prix, expressément choisis trop bas pour réduire ce potentiel. La réalité, affirme le mémoire, c'est qu'Hydro «a manœuvré» depuis des années pour atténuer tout recours massif à l'efficacité énergétique et aux filières vertes comme l'éolien.

Quant au Conseil régional de l'environnement de la région en cause, il demande à la commission du BAPE de tenir compte aussi des impacts de la construction d'un pipeline de 16 kilomètres qui traverserait le fleuve pour alimenter la centrale, tout comme on le ferait pour un projet alimenté par camion. Pour le CRECQ, il faut voir un «dieu» dans le projet de TransCanada et les politiques gouvernementales visant à satisfaire aux dépens de l'environnement la boulimie énergétique d'alumineries comme celle d'Alouette, à Sept-Îles.

## Longueuil cesse de vider sans droit un marécage

LOUIS-GILLES  
FRANCŒUR  
LE DEVOIR

La Ville de Longueuil et le promoteur du Domaine Rive-Sud ont finalement obstrué hier le système de drainage qu'ils avaient installé illégalement pour vider de son eau une partie d'un marécage arbutif et d'une tourbière située à proximité du parc régional de Saint-Hubert.

«Le travail n'est pas bien fait. Ils n'ont pas enlevé le drain en place. Ils ont utilisé des matériaux poreux pour l'obstruer mais c'est mal tassé. Au moins, le gros du débit a cessé de filer dans le système d'égout de Longueuil, ce qui était une aberration notamment parce qu'on trouve des poissons dans les canaux de ce milieu humide», explique hier au *Devoir* la biologiste Jocelyne Lavallée, du Centre d'information sur l'environnement de Longueuil, qui a suivi le déroulement des travaux hier.

Le ministère ordonnait lundi à Longueuil et au Domaine Rive-Sud d'interrompre le drainage de la tourbière et du marécage situé près du stationnement du parc régional de Saint-Hubert, près de la rue Gaétan Boucher. Le ministère a demandé à la Ville et au promoteur de lui faire rapport d'ici le 12 janvier sur les travaux réalisés sans certificat d'autorisation.

Ces travaux de drainage préparent le terrain pour un important projet de 1200 résidences. Longueuil avait pourtant convenu avec le ministère de l'Environnement d'un moratoire total sur les travaux dans les milieux humides de son territoire jusqu'à ce que leur inventaire biologique ait été complété. Le ministère fait aussi réaliser en parallèle par sa Direction du patrimoine écologique une cartographie des milieux humides longueillois parce qu'on y a trouvé jusqu'à maintenant au moins une espèce menacée, la rainette faux-grillon, dont ce serait la dernière «métapopulation» connue, ainsi que des fourmières géantes d'une espèce rarissime.

## Avis public

Régie des alcools, des courses et des jeux

### Avis de demandes relatives à un permis ou à une licence

Toute personne, société ou association au sens du Code civil peut, dans les trente jours de la publication du présent avis, s'opposer à une demande relative au permis ou à la licence ci-après mentionnée en transmettant à la Régie des alcools, des courses et des jeux un écrit assementé qui fait état de ses motifs ou intervenir en faveur de la demande, s'il y a eu opposition, dans les quarante-cinq jours de la publication du présent avis.

Cette opposition ou intervention doit être accompagnée d'une preuve attestant de son envoi au demandeur par tout moyen permettant d'établir son expédition et être adressée à la Régie des alcools, des courses et des jeux, 1, rue Notre-Dame Est, bureau 9.01, Montréal (Québec) H2Y 1B6.

Nom et adresse du requérant	Nature de la demande	Endroit d'exploitation	GLOBE	d'autorisation de danse et spectacles sans nudité dans	(Québec)
Paul Ollior Dumoulin BAR DU MOULIN 1133, rue Notre-Dame Montréal (Québec) H8S 2C5 Dossier: 231-985	Changement de catégorie de 1 Brasserie à 1 Bar	1133, rue Notre-Dame Montréal (Québec) H8S 2C5	3455, boul. Saint-Laurent Montréal (Québec) H2K 2V2 Dossier: 1022-672	Permis additionnel	7373, boul. Décarie Montréal (Québec) H4P 2G8
Gastronomie Première inc. EVOLUZIONE 3458, avenue du Parc Montréal (Québec) H2K 2H5 Dossier: 301-218	Addition d'un permis de 1 Restaurant pour vendre (suite à une cession)	3458, avenue Du Parc Montréal (Québec) H2K 2H5	3235888 Canada inc. LE GOURMET HOT & SPICY 7373, boul. Décarie Montréal (Québec) H4P 2G8 Dossier: 1347-889	1 Restaurant vendre	4735, avenue Van-Horne Montréal (Québec) H3W 1H8
Agnus Dei Aventure inc. AGNUS DEI BONA- VENTURE INC. 800, rue De La Gauschérie Ouest Montréal (Québec) H5A 1K6 Dossier: 361-253	1 Bar dans amphithéâtre avec danse et spectacles sans nudité	800, rue De La Gauschérie Montréal (Québec) H5A 1K6	9136-5841 Québec inc. BAR LA GONDOLLE 8629, boul. St-Laurent Montréal (Québec) H2P 2M9 Dossier: 1984-095	2 Bars dont 1 avec danse et spectacles sans nudité (Suite à une cession)	8629, boul. St-Laurent Montréal (Québec) H2P 2M9
9135-2971 Québec inc. CABARET TEAZERS 1255, rue Crescent Montréal (Québec) H3G 2B1 Dossier: 481-721	2 Bars avec spectacles sans nudité (suite à une cession)	1255, rue Crescent Montréal (Québec) H3G 2B1	9135-7517 Québec inc. EL BODEGON DE LES ALEROS 5850, rue Bélanger Montréal (Québec) H1T 1J6 Dossier: 2050-714	1 Restaurant vendre	1453, rue Ste-Catherine Est Montréal (Québec) H2L 2H9
9028-9182 Québec inc. CAFÉ LE PELERIN 330, rue Ontario Est Montréal (Québec) H2X 1H6 Dossier: 663-682	Addition de permis de 1 Restaurant pour vendre	330, rue Ontario Est Montréal (Québec) H2X 1H6		1 Restaurant vendre	5850, rue Bélanger Montréal (Québec) H1T 1J6
9047-7173 Québec inc. RESTAURANT	Changement de capacité et addition	3455, boul. Saint-Laurent Montréal			

Québec

LE DEVOIR

## LE MONDE

Foulard islamique

## Washington s'inquiète du projet de loi français

AGENCE FRANCE-PRESSE

Washington — Les États-Unis ont indiqué hier qu'ils allaient «suivre attentivement» les mesures qui seront prises en ce qui concerne le port du foulard islamique en France, redoutant à mots couverts qu'elles n'empêchent sur la liberté de religion. «Nous allons suivre cela attentivement», a déclaré John Hanford, responsable du dossier de la liberté religieuse au département d'État, en ajoutant que c'était une source «importante de préoccupation en ce moment».

Il a rappelé, lors d'une conférence de presse sur le rapport annuel américain sur la liberté de religion dans le monde, que les États-Unis sont favorables à ce que le port du foulard ou d'autres signes religieux soit autorisé dès lors que cela ne relève pas d'une volonté de «provocation» ou d'«intimidation».

«Nous espérons que le liberté de religion ne sera pas négociable»

«Notre position constante est que si les gens portent cela comme une simple manifestation de leur attachement à leurs croyances, comme certains le font chaque jour aux États-Unis, et que cela ne constitue pas une provocation personnelle envers les autres, il s'agit d'un droit de base qui doit être protégé», a-t-il déclaré.

Le président français Jacques Chirac s'est prononcé mercredi pour l'interdiction à l'école des signes religieux «ostensibles», notamment le foulard islamique, la kippa et les grandes croix, malgré des mises en garde des autorités religieuses du pays.

Ce sujet est un thème potentiel de profonde incompréhension entre la France, pays attaché de longue date au principe d'une république laïque, et les États-Unis, dont l'identité historique s'ancre dans la liberté de religion.

«Le président Chirac est préoccupé par le maintien du principe de la laïcité en France, et je crois qu'il a dit que cela n'était pas négociable. Nous espérons que la liberté de religion ne sera pas négociable non plus», a ajouté M. Hanford. Il a toutefois indiqué qu'il ne disposait pas encore d'assez d'information pour faire des commentaires définitifs.

## Rapport du département d'État

Les États-Unis sont par ailleurs inquiets de la montée de l'antisémitisme en Europe et considèrent l'Asie comme la région du monde où la liberté religieuse est le plus massivement bafouée, selon un rapport du département d'État américain publié hier.

Ce rapport annuel sur la liberté de religion dans le monde, qui couvre la période juin 2002-juin 2003, dénonce une «inquiétante augmentation de l'antisémitisme dans plusieurs pays européens», sous forme principalement de profanations de lieux de culte juifs ou d'attaques contre des biens ou des personnes.

Le responsable de ce document, l'ambassadeur John Hanford, a toutefois affirmé dans une conférence de presse que «les gouvernements européens commencent à prendre ce problème au sérieux».

Le rapport note, en France, une forte hausse des actes à caractère antisémite au début de l'année 2002, suivie d'une baisse importante à partir de mai de la même année. Il met ces incidents sur le compte de «jeunes désœuvrés» et relève la forte augmentation des mesures de sécurité pour prévenir ces actions.

Plusieurs pays européens — France, Belgique, Allemagne, notamment — sont également pointés pour les restrictions imposées à certains cultes, qualifiés, abusivement selon Washington, de sectes.

Le document s'en prend longuement aux mesures prises en Allemagne contre l'Église de scientologie, «bien que ni cette Église ni aucun de ses membres n'aient été déclarés impliqués dans des activités criminelles en six ans de mise en observation par l'État».

Comme dans le rapport précédent, l'Asie reste le continent le plus préoccupant en matière de liberté de religion, selon Washington.

Sur six pays accusés de pratiques «totalitaires ou autoritaires pour contrôler les croyances et pratiques religieuses» — la catégorie la plus inquiétante dans la classification américaine —, tous sont asiatiques (Chine, Birmanie, Laos, Corée du Nord, Vietnam), à l'exception de Cuba. Selon M. Hanford, la Corée du Nord constitue le pire cas de violations de la liberté de religion dans le monde.

La catégorie suivante des pays pratiquant une «hostilité d'État envers des minorités ou des religions non approuvées» regroupe sept pays musulmans (Iran, Irak — du temps de Saddam Hussein —, Pakistan, Arabie Saoudite, Soudan, Turkménistan, Ouzbékistan). Téhéran et Riyad se détachent largement en tête de ce groupe.

Israël est aussi pointé pour des pratiques discriminatoires ou désavantageant certaines religions.

## Paris veut légiférer dès février

REUTERS

Paris — Le projet de loi interdisant les signes religieux ostensibles à l'école devrait être présenté au Parlement en février prochain, a estimé hier Luc Ferry.

«Je me mets à travailler dès maintenant pour rédiger cette loi qui sera une loi très brève [...]. Elle sera présentée vraisemblablement en février puisqu'il faut qu'elle soit applicable à la rentrée 2004», a expliqué le ministre de l'Éducation sur RTL.

À la rentrée, Luc Ferry avait laissé entendre qu'une loi n'était pas nécessaire étant donné le faible nombre de contentieux liés au voile islamique.

«Je le dis franchement: j'ai toujours été hostile à une loi qui eût interdit tous les signes religieux. Mais dès lors qu'on posait le problème de la loi en des termes différents, en disant qu'on peut interdire les signes ostentatoires mais pas les signes discrets, la loi me convient parfaitement», a-t-il précisé hier.

## Sharon menace d'agir «unilatéralement»

■ Israël pourrait se couper définitivement des Palestiniens en accélérant la construction de la «clôture» et en démantelant certaines colonies  
■ Ce plan soulève la colère tant des Palestiniens que des colons

ASSOCIATED PRESS ET REUTERS

Herzliya — Le premier ministre israélien, Ariel Sharon, a menacé hier d'entamer dans «quelques mois» un processus unilatéral visant à se couper des Palestiniens si ces derniers ne respectaient pas les obligations contenues dans la «feuille de route» en faveur de la paix.

Les mesures dévoilées dans ce discours très attendu prononcé à Herzliya, en banlieue de Tel-Aviv, ont suscité à la fois la colère des Palestiniens, des «faucous» du gouvernement israélien et de colons juifs.

Ariel Sharon a notamment évoqué une accélération de la construction de la barrière de sécurité en Cisjordanie ainsi qu'un redéploiement de certaines colonies juives et des forces militaires le long de nouvelles lignes de sécurité si les Palestiniens ne se conformaient pas à leurs obligations.

«Cette réduction des frictions exigera la mesure extrêmement difficile d'un changement dans le déploiement de certaines colonies», afin de «réduire le plus possible le nombre d'Israéliens se trouvant au cœur de la population palestinienne», a déclaré Ariel Sharon, sans citer les implantations qui seraient concernées.

Il a également souligné que l'État hébreu allait «accélérer grandement» la construction de la barrière de sécurité contestée en Cisjordanie, dans le cadre de nouvelles lignes de sécurité destinées à permettre à Israël de se défendre plus facilement.

Dans son discours, Ariel Sharon a souligné qu'Israël restait engagé en faveur de la «feuille de route» pour la paix élaborée par le Quartet (États-Unis, Russie, Nations unies, Union européenne) mais souhaitait que les Palestiniens honorent ce plan de paix qui appelle au «démantèlement» de groupes violents.

«Nous manifestons de l'intérêt pour mener des négociations directes, mais nous n'avons pas l'intention de tenir la société israélienne en otage dans les mains des Palestiniens [...] nous ne les attendrons pas indéfiniment», a-t-il dit lors de cette intervention. «Si dans quelques mois les Palestiniens continuent de ne pas tenir leur rôle dans le cadre de l'application de la feuille de route, alors Israël lancera la mesure de sécurité unilatérale de désengagement vis-à-vis des Palestiniens», a-t-il ajouté.

Les Palestiniens ont réagi avec colère à l'allocation d'Ariel Sharon. «Ce n'est pas une proposition pour la paix, c'est une proposition pour plus de guerre et plus d'attentats et plus d'isolement [...] contre le peuple pa-



Les colons de la bande de Gaza sont directement affectés par le nouveau plan.

NIR ELIAS REUTERS

lestinien», a jugé le ministre palestinien des Affaires étrangères, Nabil Chaath.

Les «faucous» du gouvernement israélien se sont également opposés au plan d'Ariel Sharon et se sont engagés à résister à tout retrait des colonies en Cisjordanie. Le premier ministre israélien a également suscité des critiques dans les rangs des colons de Cisjordanie, qui ont évoqué «un plan d'illusions qui déclencherait une escalade» en matière de terrorisme.

## Le temps jouerait contre Israël

«Le démantèlement des colonies et l'expulsion des juifs de leurs maisons ne feront qu'accroître l'appétit des meurtriers et amèneront la destruction du sionisme», a jugé Yehoshua Mor-Yosef, porte-parole des colons.

Selon le ministre israélien de la Justice, Yossef Lapid, du parti centriste Shinouï, Ariel Sharon devrait donner trois mois aux Palestiniens pour commencer à se conformer aux obligations contenues dans la «feuille de route» avant d'imposer son nouveau plan.

M. Lapid avait estimé, avant le discours d'Ariel Sha-

ron, que le temps jouait contre Israël, à tous les niveaux.

Des soldats de Tsahal ont en effet tué hier matin au moins quatre Palestiniens à Naplouse, en Cisjordanie, dans le cadre d'opérations de recherche de militants palestiniens. Selon des sources de sécurité palestiniennes, l'un des hommes tués n'était pas armé.

L'approche unilatérale d'Ariel Sharon a été critiquée par les États-Unis, qui estiment qu'un accord de paix doit être trouvé par le biais de négociations. Les reproches visent essentiellement la barrière de séparation. Selon la radio israélienne, qui citait hier des sources au sein des services de sécurité israéliens, elle pourrait être achevée en deux ans.

Israël compte quelque 150 implantations en Cisjordanie et dans la bande de Gaza, où vivent environ 220 000 colons juifs. Ces derniers ont également installé des dizaines d'avant-postes illégaux en Cisjordanie au cours des dernières années.

«Sharon demande aux Palestiniens de brandir des drapeaux blancs, de se rendre», a dit à Reuters le cheikh Ahmed Yassine, fondateur du Hamas.

Ouverture le 6 janvier

## Enquête publique sur la mort de lady Di

AGENCE FRANCE-PRESSE

Londres — L'annonce d'une enquête formelle en Grande-Bretagne sur la mort en 1997 à Paris de Diana et de son compagnon Dodi al-Fayed a créé la surprise hier, au moment où le père du défunt, Mohammed al-Fayed, réclamait de nouveau une enquête publique devant un tribunal d'Edimbourg.

Cette enquête publique sera officiellement ouverte le 6 janvier par le responsable des affaires judiciaires concernant la famille royale, Michael Burgess, qui avait annoncé à la mi-décembre l'ouverture prochaine de cette enquête sur les circonstances de l'accident.

M. Burgess n'a pas précisé l'étendue de son champ d'investigation, loin toutefois d'être aussi vaste que celui d'une enquête publique du type de celle menée après la mort de l'expert gouvernemental britannique David Kelly.

Mohammad al-Fayed, riche propriétaire des luxueux magasins Harrod's, a multiplié les démarches pour obtenir une enquête publique, persuadé que la princesse de Galles et son fils Dodi ont été victimes d'un complot des services de renseignement britanniques. L'enquête en France a conclu que l'accident de voiture du 31 août 1997 — qui a coté la vie à Diana, épouse du prince Charles de 1981 à leur divorce en 1996 — était dû à l'état d'ivresse du chauffeur, Henri Paul, qui conduisait trop vite pour échapper aux paparazzi.



La princesse Diana

Le dossier principal sur les causes de l'accident a été refermé en avril 2002 par la justice française.

Après avoir essuyé un refus de la justice en Angleterre d'ouvrir une enquête publique, M. al-Fayed s'est tourné vers l'Écosse, où il possède une propriété.

Un tribunal d'Edimbourg examine donc depuis le début de la semaine l'appel déposé par le milliardaire d'origine égyptienne contre un premier rejet de sa demande.

Dans un communiqué de son porte-parole hier soir, Mohammad al-Fayed a fait savoir qu'il voulait toujours une réelle enquête publique sur la mort de son fils et de la princesse Diana, cette enquête annoncée hier par le responsable des affaires judiciaires concernant la famille royale étant «trop limitée».

## Poutine briguera un second mandat

REUTERS

Moscou — Le président russe Vladimir Poutine a annoncé hier qu'il comptait briguer un second mandat lors de l'élection présidentielle de mars 2004, pour laquelle il est d'ores et déjà donné largement favori.

«Oui, je vais concourir», a déclaré Poutine devant les caméras de la télévision russe à l'occasion d'une émission de questions et réponses avec des citoyens russes soigneusement préparée à l'avance et retransmise en direct. «Je compte faire une déclaration officielle prochainement à ce sujet.»

Poutine s'est en outre dit opposé à toute modification constitutionnelle permettant à un président d'exercer plus de deux mandats.

Près de quatre ans après avoir émergé d'un anonymat relatif pour prendre la succession de Boris Eltsine, la cote de popularité du chef de l'État, aujourd'hui âgé de 51 ans, dépasse régulièrement les 70 %.

Hier, il a cherché à se montrer rassurant auprès des Russes, affirmant qu'il agissait pour régler leurs problèmes quotidiens, évoquant la flambée des prix immobiliers comme la faiblesse des salaires.

Le président s'est par ailleurs prononcé plusieurs fois sur les questions de politique étrangère, expliquant à un ancien soldat qu'il n'était pas dans l'intérêt de la Russie que les États-Unis s'enlisent en Irak tout en exhortant Washington à ne pas céder à un «sentiment d'invincibilité».

Poutine s'est fixé pour objectif lors de son second mandat de soutenir la croissance tout en éliminant la grande pauvreté et en hissant la Russie au niveau des pays occidentaux, 12 ans après la chute de l'ancienne Union soviétique.

## Deux assassinats politiques et un GI abattu en Irak

REUTERS

Bagdad — Un militaire américain a été tué mercredi soir dans une embuscade en Irak, où deux assassinats politiques ont en outre été perpétrés, soulignant la persistance de divisions internes au sein de la société irakienne, cinq jours après la capture de Saddam Hussein.

Le soldat abattu lors d'une embuscade contre une patrouille de la 1<sup>re</sup> division blindée dans le quartier d'al-Karradah de Bagdad est le premier à trouver la mort en Irak depuis l'arrestation de l'ancien président irakien samedi. Il s'agit du 199<sup>e</sup> militaire américain tué au combat depuis la fin du gros des hostilités proclamée le 1<sup>er</sup> mai par le président George W. Bush. Un autre militaire américain et un interprète irakien ont été blessés au cours de la même embuscade.

Un responsable de la principale formation politique chiite irakienne a été assassiné à Bagdad par des fidèles de l'ancien président Saddam Hussein, a par ailleurs annoncé hier le Conseil suprême pour la révolution islamique en Irak (SCIRI). Mouhammad al-Hakim a été tué par balles mercredi près de son domicile du quartier d'Amil, dans la capitale irakienne, après avoir reçu des menaces de mort de partisans de Saddam Hussein.

Un dirigeant du SCIRI a ajouté qu'à Nadjaf, la foule avait lynché Ali al-Zalimi, un responsable de l'ancien parti Baas de Saddam Hussein impliqué dans la répression du soulèvement chiite de 1991.

Pour la seconde journée consécutive, les forces américaines se sont déployées dans la ville de Samarra, au nord de Bagdad, pour déloger les combattants de la guérilla apparue dans le «triangle sunnite», bastion des partisans de Saddam Hussein.

## Une tribunal ordonne la libération d'un «combattant ennemi»

AGENCE FRANCE-PRESSE

New York — Un tribunal fédéral new-yorkais a ordonné hier la libération de José Padilla, un terroriste présumé détenu depuis 18 mois sans inculpation dans une prison militaire américaine sous l'accusation d'avoir voulu faire exploser une bombe radiologique ou «bombe sale» aux États-Unis.

La cour, composée de trois juges, a estimé que le chef de l'État, George W. Bush, n'avait pas le pouvoir de faire détériorer le statut d'«ennemi combattant» d'un citoyen américain arrêté sur son sol. Dans sa décision, prise à deux contre un, elle demande au secrétaire à la Défense, Donald Rumsfeld, que Padilla soit relâché «dans les 30 jours».

«Le gouvernement peut transférer Padilla aux autorités civiles appropriées, qui peuvent retenir des charges criminelles contre lui», estime le tribunal, qui relève que l'homme reste accusé de «crimes atroces et passibles de punition sévère». «En tous les cas, Padilla aura droit aux protections constitutionnelles dont bénéficient les autres citoyens», ajoute-t-il.

José Padilla, 33 ans, se fait appeler Abdullah al-Mujahid depuis sa conversion à l'islam. Le 9 juin 2002, M. Bush avait ordonné la détention de cet homme sous le statut de «combattant ennemi», ce qui autorisait la justice militaire à le détenir sans inculpation formelle ni possibilité de choisir un avocat. Arrêté à Chicago en mai 2002 à la descente d'un avion en provenance du Pakistan, Padilla était ainsi détenu depuis juin 2002 au secret dans une prison militaire en Caroline du Sud, notamment sans accès à ses avocats.

Mais pour le tribunal de New York, «les pouvoirs constitutionnels du président ne vont pas jusqu'à la détention en tant qu'ennemi combattant d'un citoyen américain arrêté à l'intérieur du pays, loin de toute zone de combat». «Si le président estime que cette autorité est insuffisante, il peut demander au Congrès — qui a montré sa capacité à répondre — d'autoriser de plus amples pouvoirs», ajoute le jugement.

Le 17 novembre, les avocats de Padilla étaient venus devant le tribunal pour tenter de faire valoir le caractère à leurs yeux anticonstitutionnel de la détention. Ils avaient reproché à M. Bush de rechercher «le pouvoir de substituer le droit militaire à l'État de droit».

## Des avocats à Guantanamo?

La Maison-Blanche a regretté la décision du tribunal. «Le président a demandé au département de la Justice de déposer un recours et de demander un examen supplémentaire», a dit le porte-parole Scott McClellan. Les défenseurs des droits ont en revanche salué une victoire pour le respect des droits des citoyens aux États-Unis.

Par ailleurs, une cour d'appel fédérale de San Francisco a estimé hier que les détenus sur la base militaire américaine de Guantanamo devraient avoir droit à un avocat. La légalité des détentions à Guantanamo fait également l'objet d'un examen de la Cour suprême. Les deux décisions d'hier constituent des camoufflets pour l'administration Bush, déjà accusée de bafouer les libertés individuelles au nom de sa «guerre contre le terrorisme». Celle-ci a été contrainte début décembre d'allouer un avocat à Yaser Esam Hamdi, un citoyen américain d'origine saoudienne capturé en Afghanistan fin 2001, également considéré comme «combattant ennemi».

LE MARCHÉ DES BOURSEIERS

Table of stock market indices and performance metrics including TSX, Dow Jones, and various regional indices.

Table of foreign exchange rates for various currencies such as the Canadian Dollar, US Dollar, and Euro.

LES COTES

Table of stock prices for major companies in Toronto and New York, including TSX and Dow Jones components.

LES DEVISES

Table of foreign exchange rates for various international currencies.

COUP D'ŒIL



La Bourse de Toronto

Table of stock prices for various companies listed on the Toronto Stock Exchange.

Le Marché Américain

Table of stock prices for various companies listed on the New York Stock Exchange.

Les plus actifs de Toronto

Table of trading volumes and price changes for the most active stocks on the Toronto Stock Exchange.

Les plus actifs du Canadian Venture

Table of trading volumes and price changes for the most active stocks on the Canadian Venture Exchange.

INDICES QUÉBEC

Table of stock market indices and performance metrics for the province of Quebec.

TORONTO NEW YORK
Dow Jones +102.82
8124.66 10 248.08
DOLLAR OR à New York
75,24 \$US -1.60 410,40 \$US

LES DEVISES
Voici la valeur des devises étrangères exprimée en dollars canadiens
Table of exchange rates for various international currencies.

S&P 500 Composite Index (X-SPTT TSE)
250 jours
Line chart showing the S&P 500 Composite Index from January to December 2003.

Standard & Poors TSX
Table of stock prices for various companies listed on the Toronto Stock Exchange.

Canadian Venture
Table of stock prices for various companies listed on the Canadian Venture Exchange.

Le Marché Américain
Table of stock prices for various companies listed on the New York Stock Exchange.

Les plus actifs de Toronto
Table of trading volumes and price changes for the most active stocks on the Toronto Stock Exchange.

Les plus actifs du Canadian Venture
Table of trading volumes and price changes for the most active stocks on the Canadian Venture Exchange.

Cours Vidéo sur CD-ROM
Bourse: la retraite gagnante
Centre d'Analyse et de suivi de l'indice québécois
Table of stock market indices and performance metrics for the province of Quebec.

# LE DEVOIR

## ÉCONOMIE

Augmentation de 20 % des frais d'exploitation

### Le deuxième trimestre de la SAQ déçoit

GÉRARD BÉRUBÉ  
LE DEVOIR

La Société des alcools du Québec (SAQ) a affiché des résultats décevants au deuxième trimestre, conséquence d'une poussée de 20 % des frais d'exploitation. N'empêche, la société d'État mise sur les Fêtes pour réitérer sa confiance en l'atteinte des objectifs de rentabilité fixés par l'actionnaire.

Le poids de l'intégration des systèmes informatiques de la SAQ, placée sous l'acronyme VSOP, est demeuré omniprésent dans les résultats du deuxième trimestre, clos le 13 septembre 2003. Le bénéfice net a été de 110,6 millions, en baisse

de 11,6 % sur celui de 122,1 millions du trimestre correspondant de 2002. Ce recul de 9,5 % s'inscrit malgré une progression de 2,4 % des ventes nettes, à 385,6 millions, et un repli de 6,3 % du volume des ventes (hors bières) entre les deux trimestres de comparaison. La marge bénéficiaire nette a été abaissée à 28,7 %, contre 32,4 % au trimestre correspondant de 2002.

#### L'effet VSOP

L'effet VSOP s'est donc fait sentir, et ce, de deux façons. D'une part, les frais d'amortissement liés à la capitalisation du système et l'injection de 4,4 millions dans ce projet d'intégration ont contribué à une

augmentation de 17 millions, ou de 20 % des frais d'exploitation. Touchant les 101,7 millions, les frais d'exploitation ont atteint, en proportion, 26,4 % des ventes nettes, contre une moyenne de 21,3 % (pour un deuxième trimestre) depuis l'exercice 1999-2000.

D'autre part, les ventes au réseau des grossistes-épiciers, en baisse de 23,8 % entre les deux trimestres de comparaison, avaient été massivement déplacées vers le premier trimestre afin de permettre une plus grande latitude au démarrage de VSOP, a ajouté la SAQ. Ce démarrage s'est fait en deux phases, soit le 22 juin, puis le 24 août derniers.

Pour l'ensemble du semestre, la

SAQ a affiché un bénéfice net de 235,8 millions, en hausse de près de 2 % sur celui de 231,4 millions du semestre correspondant de 2002. Les ventes nettes ont progressé de 7,1 %, à 782,4 millions. En tenant compte des transactions avec les brasseurs et les distributeurs de bière, les ventes brutes du semestre se sont chiffrées à 1,12 milliard, contre 1,05 milliard. Pour le deuxième trimestre, ces ventes brutes sont passées de 544 millions à 607,7 millions.

En volume, l'augmentation respective a été de 60 % et de 84 %, sous l'impulsion des bières vendues aux brasseurs et aux distributeurs.

«Globalement, les résultats du se-

cond trimestre déçoivent mais étonnent peu», a précisé le p.-d.g. de la SAQ, Louis Roquet. «L'effet conjugué de la capitalisation du système VSOP, du déplacement des ventes au réseau des grossistes-épiciers et de certains investissements a généré une pression additionnelle sur les résultats financiers. Toutefois, le prochain trimestre, qui couvrira notamment la période des Fêtes, s'annonce plus profitable et permet d'entrevoir l'atteinte des objectifs de la SAQ.» On parle ici de la cible fixée par l'actionnaire, qui implique la comptabilisation d'un bénéfice net de 570 millions au terme de l'exercice 2003-04 contre celui, record, de 540 millions, réalisé en 2002-03.

EN BREF

### Æcon gagne un contrat d'Hydro-Québec

(Reuters) — Le Groupe Æcon a indiqué hier avoir remporté un contrat de 108 millions de la Société d'énergie de la Baie-James pour la construction d'une centrale hydroélectrique sur la rivière Eastmain dans le nord du Québec. La compagnie de construction ontarienne construira une centrale de 480 mégawatts au Complexe La Grande dans le cadre du projet Eastmain 1 d'Hydro-Québec à la Baie-James, a-t-elle précisé. La valeur totale du projet Eastmain 1 d'Hydro-Québec s'élève à plus de deux milliards et sa mise en service est prévue pour 2007.

### Des millions pour des condos

(PC) — Une entreprise de l'Alberta investira 150 millions dans un projet immobilier haut de gamme à Bromont. Les Entreprises Medican ont dévoilé hier leur projet, appelé Cercle des Cantons, visant la construction de condominiums. On prévoit construire des résidences en copropriété intégrant des équipements et une architecture traditionnelle autour d'un complexe récréatif multifonctionnel. Les promoteurs comptent construire les entités sur le flanc ouest du mont Bromé. L'emplacement retenu est dans un secteur semi-rural, à proximité d'une station de ski et d'installations équestres et cyclistes. Une fois les différentes phases terminées, le projet comptera près de 500 unités. Les Entreprises Medican, fondées en 1974 à Medicine Hat, compte parmi les principaux promoteurs immobiliers de l'Ouest canadien.

### Le Fonds FTQ investit

(PC) — Le Fonds de solidarité FTQ investira 124 millions dans huit entreprises, dont cinq sont des nouveaux partenaires. Les investissements permettront de créer ou de maintenir 4082 emplois, a indiqué le Fonds hier, en précisant que les noms des entreprises impliquées seront dévoilés ultérieurement, soit au fur et à mesure que chaque projet sera complété. Il s'agit de projets d'acquisition, d'expansion et d'intégration dans les domaines de la construction, du textile, du bois, des télécommunications, du transport, ainsi que dans les domaines financier et manufacturier. Les huit entreprises sont situées dans les régions de Montréal, de Québec, de l'Outaouais, de la Mauricie, de la Montérégie et de Chaudière-Appalaches.

### RBC prévoit une croissance de 3,5 %

(PC) — L'économie canadienne bénéficiera de l'élan porteur de l'investissement des entreprises et de la consommation des ménages en 2004, selon la Banque Royale. RBC Groupe Financier estime également que la forte demande américaine amortira l'impact de la hausse du dollar canadien pour les exportateurs. L'institution prévoit donc que la croissance économique canadienne réelle ressortira à 1,7 % en 2003 et à 3,5 % en 2004; le dollar canadien devrait monter à 80 CUS d'ici la fin de 2004. D'après RBC, les faibles taux d'intérêt, la hausse des prix des matières premières et l'amélioration de l'accès au capital continueront de faire croître l'économie canadienne plus vite que la plupart des autres économies du G7.

### Popularité des avoirs canadiens

(PC) — Les investisseurs étrangers ont accru de 2,3 milliards leurs avoirs en titres canadiens, en octobre, tant des titres d'emprunt que des actions. Parallèlement, les investisseurs canadiens se sont remis à acheter des actions étrangères, tout en continuant à vendre des obligations étrangères. Les titres canadiens acquis par les investisseurs étrangers consistaient en instruments d'emprunt, des obligations surtout, et en actions pour des valeurs respectives de 1,5 milliard et de 819 millions. En achetant des obligations et des instruments du marché monétaire en octobre, les investisseurs étrangers ont mis fin à leurs ventes de ces derniers mois. En se procurant des actions, ils ont continué ce qu'ils faisaient déjà le plus souvent depuis le début de 2003. Après un important désinvestissement de 2,87 milliards en titres étrangers en septembre, les investisseurs canadiens ont investi 590 millions en octobre.

Pour améliorer son image

### La Banque TD réduit son programme d'options

CAMERON FRENCH  
REUTERS

Toronto — La Banque TD a annoncé hier la réduction de son programme d'options d'achat d'actions offert à ses cadres supérieurs afin d'améliorer son image au chapitre de la gouvernance d'entreprise. Elle sabrera 40 % de son régime d'options d'achat d'actions et les cadres auront sept ans, plutôt que dix, pour les exercer.

«Nous avons toujours moins eu recours aux options que nos concurrents, mais je crois que le marché aujourd'hui préfère que les dirigeants aient moins d'options, et non plus», a dit le chef de la direction de la TD, Edmund Clark.

La banque, qui a émis l'an dernier quelque quatre millions d'options d'achat d'actions, a apporté ces modifications après une révision de ses politiques de rémunération et une série de rencontres avec ses actionnaires institutionnels.

Les actionnaires et organismes de surveillance sont de plus en plus nombreux à réclamer des pratiques comptables plus transparentes dans le sillage de scandales comptables dans des entreprises américaines, incitant certaines sociétés à modifier leurs programmes d'options.

La banque s'était imposée en tant que leader l'an dernier en annonçant la comptabilisation de ses options d'achat d'actions en réduc-

tion de son bénéfice net plutôt que comme une simple note en marge de ses résultats financiers. Cette façon de comptabiliser les options, de les passer à la dépense, deviendra la norme au Canada à compter du 1<sup>er</sup> janvier prochain.

La TD a également séparé récemment les rôles de président du conseil et de chef de la direction.

L'octroi d'options d'achat d'actions sera désormais lié aux résultats de la banque et les cadres supérieurs devront aviser le marché de leurs intentions cinq jours de Bourse avant l'exercice de leurs options, a précisé Edmund Clark. Les exigences en ce qui concerne la propriété seront également plus élevées. Le chef de la direction, par exemple, devra maintenant détenir des actions équivalentes à dix fois son salaire de base, soit une valeur d'environ 14 millions. Si le cadre quitte la compagnie, il devra respecter ces exigences pendant les deux années suivant son départ.

«Je voulais une stratégie qui envoie ce message et récompense les gens pour le moyen terme, pas seulement le court terme», a souligné Edmund Clark.

La banque paiera également un taux annuel fixe aux membres de son conseil d'administration plutôt que des honoraires par rencontre. Les exigences concernant la propriété d'actions seront aussi resserrées pour le conseil d'administration.



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

Selon une évaluation du conseil municipal, au terme de la période de 18 mois, les consommateurs jérômiens auront payé pour leur essence 2,64 millions de dollars de plus que les autres Québécois.

### Bras de fer entre la Régie de l'énergie et Saint-Jérôme

#### La Ville demande à Québec de révoquer une récente décision sur le prix minimum du litre d'essence

PRESSE CANADIENNE

Saint-Jérôme — La Ville de Saint-Jérôme, dans les Laurentides, entreprend une partie de bras de fer contre la Régie de l'énergie, en demandant à Québec de révoquer une récente décision sur le prix minimum du litre d'essence.

En novembre, la Régie imposait une marge de 3 ¢ le litre d'essence ou de carburant diesel au titre des coûts d'exploitation des détaillants de Saint-Jérôme, pour une période de 18 mois. Cette marge est ajoutée au prix minimum calculé chaque semaine par la Régie de l'énergie.

La Régie en avait décidé ainsi à la suite d'une plainte d'Intergaz et de l'Association québécoise des indépendants du pétrole, qui estimaient que la concurrence de la station-service de Costco était déloyale puisqu'elle vendait son essence en deçà du prix minimum.

Selon une évaluation du conseil municipal, au terme de la période de 18 mois, les consommateurs jérômiens auront payé pour leur essence 2,64 millions de dollars de plus que les autres Québécois.

Avec l'acquisition de CC3

### Transcontinental augmente sa force de frappe en marketing direct

KARINE FORTIN  
PRESSE CANADIENNE

Transcontinental a fait l'acquisition hier de l'entreprise américaine de marketing direct CC3 pour environ 140 millions de dollars. Cette transaction permettra à l'éditeur et imprimeur canadien d'accroître sa présence dans ce segment de marché en pleine croissance.

Fondée en 1972, CC3 possède aujourd'hui six imprimeries en Pennsylvanie et une en Californie. Une usine à la fine pointe de la technologie doit aussi ouvrir ses portes sous peu au Texas. Ces établissements emploient quelque 1100 personnes, non syndiquées.

Pour sa part, Transcontinental est le plus gros joueur canadien de l'industrie du marketing direct, qui consiste à envoyer par la poste ou par Internet de la publicité à des clients potentiels choisis grâce à des bases de données sophistiquées. Sa division Transcontinental Direct exploite deux imprimeries à Montréal et Toronto et possède un établissement dans la région de Philadelphie.

En 2003, les revenus de CC3 se

sont chiffrés à 167 millions et son bénéfice d'exploitation avant amortissement s'est établi à 17,5 millions. Les géants American Express, AT&T et City Bank figurent parmi ses clients.

#### Hausse des prévisions

Selon le chef des finances de Transcontinental, Daniel Deaneault, l'entreprise basée à Philadelphie contribuera aux profits de son nouveau propriétaire «dès le premier jour».

La transaction a d'ailleurs incité l'imprimeur à hausser ses prévisions financières. Le bénéfice net pour l'exercice en cours devrait se situer entre 1,72 \$ et 1,80 \$, ce qui représente une augmentation de 7 à 12 % par rapport à l'exercice 2003.

L'acquisition de CC3 sera financée par l'encaisse et les marges de crédit de Transcontinental. L'entreprise montréalaise émettra de plus 350 000 bons de souscription à un prix d'exercice de 19,91 \$, pour un total de près de sept millions. Ces bons échangeables seront remis à l'ancien propriétaire de CC3, la firme d'investissements américaine Providence.

La direction de CC3 a accepté

de demeurer en poste. Hier, le président et chef de la direction Don McKenzie a confirmé qu'il étudierait des moyens d'augmenter l'efficacité des établissements qu'il supervise. Mais aucune usine ne devrait fermer ses portes.

«Au contraire, l'intégration à Transcontinental devrait nous permettre d'accélérer notre développement», a-t-il assuré.

L'acquisition de CC3 renforce la position de l'entreprise québécoise dans le marché du marketing direct aux États-Unis.

«Nous avons plusieurs fois indiqué publiquement que nous recherchions une entreprise complémentaire à la nôtre, tant sur le plan des produits et services que sur le plan géographique», a rappelé le président et chef de l'exploitation de Transcontinental, Luc Desjardins. On ne peut pas imaginer une acquisition plus naturelle et plus prometteuse.

De son côté, le président du conseil et chef de la direction Rémi Marcoux a souligné que la transaction permettrait vraisemblablement à Transcontinental de franchir la barre des deux milliards de revenus au cours du présent exercice.

La vente de la division est complétée

### Naissance officielle de Bombardier produits récréatifs

PRESSE CANADIENNE

Bombardier a annoncé hier la conclusion de la vente de sa division des produits récréatifs au groupe d'actionnaires composé de la firme américaine Bain Capital, de la Caisse de dépôt et placement du Québec et de membres de la famille Bombardier. Le montant final de la transaction a été fixé à 960 millions de dollars, tel qu'annoncé précédemment.

Un montant supérieur avait été d'abord établi au mois d'août — 1,23 milliard — mais a été revu à la baisse il y a quelques semaines, notamment pour pallier l'effet du niveau élevé du dollar canadien sur les ventes aux États-Unis.

Les nouveaux propriétaires ont nommé Laurent Beaudoin au poste de président du conseil de la nouvelle compagnie. Celui-ci a confirmé José Boisjoli au poste de président et chef de la direction. M. Boisjoli travaille depuis 15 ans au sein du groupe des produits récréatifs — sa nomination à la tête des produits récréatifs avait été annoncée le mois dernier —, alors que M. Beaudoin est, et demeure, le président exécutif du conseil d'administration de Bombardier inc. La nouvelle compagnie portera le nom de Bombardier produits récréatifs.

D'autres ententes ont par ailleurs été conclues entre le vendeur et l'acquéreur au chapitre de marques de commerce telles que Bombardier, Challenger et le symbole de la roue dentelée de Bombardier. Ces marques pourront être utilisées par les acquéreurs mais continueront d'être propriété de Bombardier.

La famille Bombardier possède 35 % de la nouvelle compagnie, Bain Capital, 50 %, et la Caisse de dépôt, 15 %.

Les ventes des produits récréatifs de Bombardier s'élevaient l'an dernier à 2,5 milliards de dollars, et le nombre de ses employés était d'environ 7500.

Le secteur vendu à Bombardier produits récréatifs comprend les activités liées aux motomarines et bateaux sport Sea-Doo, aux moteurs hors-bord Johnson et Evinrude, à la technologie d'injection directe Evinrude et à la technologie Evinrude E-TEC, aux VIT Bombardier, aux moteurs et aux karts Rotax ainsi qu'aux véhicules utilitaires.

#### Clôture d'émission

Parallèlement à l'annonce de la clôture de cette transaction, Bombardier a annoncé hier la clôture d'une opération publique de titrisation aux États-Unis. Des titres à échéance de deux ans pour une valeur de 500 millions \$US ont été émis. Ils sont liés au financement de stocks de Bombardier Capital, la division du financement du groupe québécois.

#### Quantas achète

Par ailleurs, mercredi soir, Bombardier Aéronautique a annoncé la vente à l'australienne Quantas Airways de six nouveaux biturbopropulseurs Bombardier Q300 de 50 places et l'octroi d'options sur deux autres appareils. Les livraisons sont prévues pour la première moitié de 2004. Le montant de la transaction n'a pas été précisé.

## É D I T O R I A L

## À qui le contrôle?

Ce n'est pas un hasard si deux comités, l'un fédéral, l'autre des provinces, ont remis leur rapport la même semaine dans le dossier de l'harmonisation des marchés financiers. Évidemment, chacun défend sa vision des choses. Le premier ministre Paul Martin aurait tort de tenter un coup de force en imposant la création d'une agence nationale, comme le lui recommande un comité nommé par l'ex-ministre des Finances, John Manley.

Depuis que Toronto est devenu le centre financier du pays, que les banques ont acquis toutes les maisons de courtage et, par elles, le contrôle des Bourses, les pressions se sont intensifiées sur Ottawa pour qu'il impose une agence nationale de réglementation du secteur financier.

À l'heure actuelle, chaque province exerce ses compétences sur l'industrie au moyen de sa propre commission des valeurs mobilières. Cela oblige les maisons de courtage à se plier aux normes des provinces qui, même harmonisées dans une proportion de 90 %, n'en présentent pas moins des particularités qui agacent les courtiers.

L'hiver dernier, à la demande de Bay Street, Ottawa avait chargé un «comité de personnes averties» formé de gens d'affaires d'étudier la question. Dans le rapport sans équivoque remis cette semaine, le comité suggère la formation d'une seule agence nationale qui aurait pignon sur rue à Ottawa et où siègeraient des représentants des provinces... nommés par Ottawa.

L'argumentation est simple: harmonisation de la réglementation, meilleur contrôle du marché, diminution de la bureaucratie et des coûts, accès facilité pour les sociétés étrangères, etc.

Flairant le danger, les provinces, le Québec, la Colombie-Britannique et l'Alberta en tête (l'Ontario étant plutôt d'accord avec l'idée d'une agence ontarienne... pardon, nationale!), ont depuis longtemps entrepris d'harmoniser leurs politiques. Encore cette semaine, au terme de deux années de travail, les 13 commissions des valeurs provinciales et territoriales se sont entendues pour proposer à leur gouvernement respectif l'adoption de la voie européenne dite du passeport, selon laquelle une entreprise n'a à se soumettre qu'aux exigences d'une seule province pour évoluer partout.

Si la logique centralisatrice défendue par le Comité des personnes avisées a reçu un appui chaleureux de la part de l'Association des banquiers, de l'Association des courtiers et du Groupe TSX (tous financés directement ou indirectement par les banques!), elle a aussi ses détracteurs. Ainsi, dans une étude menée pour le compte de la Commission des valeurs mobilières du Québec, deux universitaires de Laval, Jean-Marc Suret et Cécile Carpentier, concluaient récemment qu'il était dangereux de confier le contrôle à une seule organisation sur un marché aussi concentré que le nôtre. Au contraire, à l'oligopole bancaire, il faut opposer une décentralisation des organismes de contrôle.

Au cours des prochains mois, le ministre des Finances, Ralph Goodale, et le premier ministre Martin devront décider s'ils donneront suite au rapport des «personnes avisées». À quelques mois des élections, il serait surprenant qu'on aille de l'avant malgré les appels pressants de Bay Street. Tant mieux! En effet, au lieu de chercher l'affrontement avec les provinces, Ottawa devrait s'efforcer de favoriser la poursuite du processus d'harmonisation dans le respect des compétences et des initiatives des provinces. Après tout, les agences de réglementation ne sont pas là pour servir les intérêts des banques et des courtiers mais pour protéger le public et favoriser le bon fonctionnement du marché des capitaux.

jsansfacon@ledevoir.ca

## Une disparition regrettable

Le Festival international de nouvelle danse, le FIND, n'est plus. Devant les difficultés financières apparemment insurmontables, son conseil d'administration a décidé de mettre fin à ses activités. Pour Montréal, le Québec et même le Canada, il s'agit d'une perte considérable.

Si Montréal est aujourd'hui reconnu dans le monde entier comme une plaque tournante de la danse contemporaine, on le doit au FIND, qui était le festival de danse le plus important au Canada. Grâce à cet événement, Montréal était devenu un lieu de rencontre indispensable pour les créateurs en danse. Ce festival contribuait à projeter à l'étranger l'image d'une société moderne au Québec et au Canada, à mille lieues de la traditionnelle «cabane au Canada».

La programmation de ce festival, toujours audacieuse, mariait chorégraphes du monde entier et chorégraphes québécois. Si les compagnies de danse québécoises tournent autant à travers le monde, elles le doivent en partie au FIND, qui a contribué à leur notoriété. Elles ont pu se faire connaître des programmeurs étrangers, qui affluaient toujours nombreux à cet événement. Pour nombre d'entre elles, ce fut un tremplin.

Aujourd'hui, le monde de la danse est consterné. On se demande si tout a été tenté pour sauver le FIND. Manifestement, les organismes subventionnaires et la direction du festival divergeaient au sujet des orientations à donner à cet événement.

Après 20 ans d'existence, ce festival souffrait d'un certain épuisement, comme en témoignent les efforts faits par sa directrice, Chantal Pontbriand, pour explorer de nouvelles avenues. Malgré le poids des dettes accumulées, elle voulait mettre sur pied un laboratoire de recherche sur la danse et faire du festival lui-même un événement annuel plutôt que biennal. C'était une avenue dans laquelle les subventionnaires ne voulaient pas la suivre. Le FIND n'ayant plus les moyens financiers de son audace, ses dirigeants ont préféré abandonner la partie plutôt que de s'engager dans un processus de redressement.

Cette décision du FIND dessert le milieu de la danse qui, à moins d'un improbable revirement de situation, perdra un levier de développement essentiel. Il sera certes possible de mettre sur pied un nouvel événement, mais cela exigera des efforts. De plus, il faudra du temps pour qu'un nouveau festival retrouve, ici et à l'étranger, la notoriété que le FIND avait acquise.

L'appui financier des gouvernements sera essentiel pour créer un nouveau festival. L'argent qu'ils consacraient au FIND doit demeurer disponible à cette fin et non pas être redistribué à gauche et à droite. La disparition du FIND fait ressortir la précarité du milieu de la danse. C'est l'occasion pour les organismes subventionnaires de réitérer leur engagement à le soutenir.

bdescoteaux@ledevoir.ca

## LE DEVOIR

FONDÉ PAR HENRI BOURASSA  
LE 10 JANVIER 1910  
FAIS CE QUE DOIS

Directeur BERNARD DESCÔTEAUX  
Rédacteur en chef JEAN-ROBERT SANSFAÇON  
Vice-présidente finances et administration CATHERINE LABERGE  
Directeur de l'information JULES RICHER  
Directeurs adjoints de l'information PIERRE BEAULIEU,  
JEAN-FRANÇOIS NADEAU, LOUIS LAPIERRE  
Directeur artistique CHRISTIAN TIFFET  
Directeur, ventes publicitaires NICOLE CALESTAGNE



## L E T T R E S

## Bravo monsieur le maire

Lettre à *Gérald Tremblay, maire de Montréal*

Je veux par la présente vous féliciter pour votre proposition de Charte montréalaise des droits et responsabilités. Il s'agit d'une initiative d'une grande valeur qui marquera l'histoire de Montréal.

Il est très encourageant de constater qu'il y a encore des représentants politiques qui comprennent avec une certaine profondeur la volonté et les aspirations des citoyens. Il est ici question d'un projet qui aura une portée à moyen terme et surtout à long terme. Et il faut du courage politique, par les temps qui courent, pour aborder les choses sous cet angle. Pourtant, cette approche est essentielle à toute mobilisation générale en faveur de choix politiques qui tiennent compte de ce qui a été et de ce qui sera (environnement, culture, développement durable, etc.), choix politiques qui ne laissent pas à l'écart les enfants et leur avenir, les jeunes et leur intégration sociale, les personnes de tout âge et leur vie culturelle et collective, de même que tous les autres domaines qui concernent le bien commun (éducation, santé, sécurité, économie, etc.).

Le travail entourant la création de cette charte, sa promotion ainsi que sa mise en application auront une portée éducative extrêmement importante. Nous oublions trop souvent la chance que nous avons ici, au Québec et à Montréal, de vivre dans une démocratie sociale. Nous oublions trop souvent ce qu'est un gouvernement — municipal ou national — dans une démocratie comme celle du Québec. Ses principes fondateurs doivent être compris et respectés par tous. Vous nous rappelez ici que la mise en commun de ressources, de biens, de structures, etc., est essentielle à notre société. Et qu'un consensus minimum est nécessaire pour conserver ce qui est perçu comme utile pour l'«ensemble», pour créer ce qui est reconnu comme un progrès nécessaire pour notre bien commun et éliminer ce qui lui est nuisible. Le «chacun pour soi» actuel a ses limites, et cette charte des droits et responsabilités vient et viendra nous le rappeler.

Ajoutons que la présence du terme «responsabilités», qui est le pendant du terme «droits», nous annonce qu'il y a ici une volonté de créer une charte équilibrée. Cette appellation «droits et responsabilités» nous invite à aborder les affaires politiques d'une manière nuancée, intelligente et engageante.

Vincent Dostaler  
Montréal, le 11 décembre 2003

## J'appuie le gouvernement

Lettre aux médias

Compte tenu du fait que vous apportez une attention toute particulière à ne diffuser que les actions illégales et inacceptables des centrales syndicales, je puis vous dire que la majorité silencieuse (50 %, d'après les sondages) est écœurée des saccages et des gestes illégaux cautionnés par les syndicats, du blocage de routes, de la fermeture des CPE, des actions d'employés (payés par nos taxes) pour empêcher le déroulement normal des activités de transport et autres actes illégaux. Sans parler des discours des dirigeants syndicaux incitant à la révolte.

Je fais partie de cette majorité silencieuse qui appuie le gouvernement dans ses démarches pour assainir les finances publiques et permettre au Québec de se sortir du marasme installé par la gestion péquiste. Depuis 20 ans, le gouvernement péquiste a acheté la paix en donnant tous les pouvoirs aux syndicats et, depuis, c'est l'anarchie! Les syndicats devraient être poursuivis pour les dommages causés, et les responsables devraient être mis en prison.

Gilles Belliveau  
Joliette, le 11 décembre 2003

## Tirons-nous dans le pied

Être antisindicaliste, pourquoi pas? C'est la nouvelle mode. Sabrons dans les droits des travailleurs, sabrons notre code du travail, réduisons au maximum les conditions de travail et les salaires: comme ça, on sera assurés d'enrichir le secteur privé et de détourner vers lui

les fonds publics autrefois destinés à assurer nos services collectifs.

Je n'ai jamais compris comment on pouvait prétendre enrichir le Québec en ayant des salariés à 7,30 \$ l'heure. Où va-on les prendre, nos impôts, pour fournir des services à la population et pour subventionner (eh oui!) le secteur privé, qui semble incapable de survivre sans se pendre aux mamelles de l'État (pensons entre autres au secteur du multimédia et à l'infiltration grandissante du privé au sein du gouvernement québécois et des administrations municipales)... Comment faire rouler l'économie et favoriser la consommation si la plupart se retrouvent à occuper des emplois précaires avec des salaires qui ne suffisent même pas à contrer la pauvreté?

On peut bien critiquer l'organisation ou les orientations des organisations syndicales, soulever de leur part un peu plus d'autocritique et d'autodiscipline, adhérer davantage au mouvement syndical dans son ensemble comme force progressiste plutôt qu'aux intérêts particuliers de certaines centrales, il me semble tout de même que les conditions obtenues par les travailleurs syndiqués (qui ne sont pas toujours aussi mirobolantes qu'on veut bien nous le faire croire) devraient servir de modèle à tous les travailleurs et que nous devrions tous aspirer à en obtenir autant plutôt que de les décrier.

Quand on aura enlevé toute substance à la force syndicale, quel recours pourrions-nous exercer pour défendre nos droits en milieu de travail? Devons-nous encore compter sur la grandeur d'âme et la compassion des patrons? Revenir au temps où on disait: «les unions, quassa donne?» [...]

Finalement, tant qu'à y être, faisons comme Mike Harris: sabrons dans nos services de santé, dans nos services sociaux, dans l'éducation, dans le contrôle de la qualité de l'eau potable, dans les conditions de travail des fonctionnaires, coupons partout où c'est possible et où ça fait mal à la population et réjouissons-nous d'accumuler, avec cette recette gagnante, un déficit de huit milliards. On pourra toujours se consoler avec notre gros retour d'impôt de 200 piastres! Comme quoi les baisses d'impôt, c'est une promesse qui fait du chemin.

Nathalie Chapados  
Montréal, le 13 décembre 2003

## Qui est coupable?

Je suis intervenante en réseau auprès des personnes âgées et je lis beaucoup les médias sur ce qui se passe depuis que cette histoire est médiatisée. Dans mon boulot, j'ai entre autres à travailler en collaboration avec les centres d'hébergement de tout type. Et croyez-moi, j'en ai vu de toutes les couleurs. Mais très souvent, pour ne pas dire la plupart du temps, la négligence ou les comportements sont dus à de l'ignorance ou à un manque de formation. Voyez-vous, ce n'est pas facile de travailler dans ce domaine; très souvent, nous sommes laissés à nous-mêmes sans formation et surtout sans soutien de la part de nos supérieurs, voire sans reconnaissance de leur part (car eux-mêmes sont débordés ou dépassés et peut-être incompétents parfois). Comme dirait l'autre, un gars s'écœuré de travailler fort sans se faire dire qu'il travaille bien. Ces circonstances n'excusent en rien les agissements des intervenants qui auraient pu faire des gaffes professionnelles mais elles expliquent qu'il n'y a pas qu'un seul responsable dans ces histoires-là et que les contextes doivent être évalués avant d'accuser et de condamner. Peut-être devrions-nous tous nous poser des questions en tant que société. Quelle place ont les personnes démunies dans notre société? Peut-être aurions-nous tous du remords...

Luce-Gabrielle Bouchard  
Le 8 décembre 2003

## Facilité et réussite

Lettre à *Jean Charest*  
Je suis sur le point de terminer mon diplôme d'études collégiales, et ce, avec d'excellents résultats scolaires. Toutefois, avant d'être en mesure d'expliquer mon atteinte des objectifs ministériels et institutionnels, je désire mettre quelques points en évidence.

Tout d'abord, je trouve que ces objectifs sont très pertinents aux programmes, mais je constate qu'ils sont très subjectifs en ce qui a trait à la façon de les évaluer. C'est-à-dire que malgré mes excellents résultats scolaires dans la grande majorité de mes cours, je ne crois pas avoir atteint adéquatement tous ces objectifs. Cela est dû, à mon avis, au fait que les examens, dans la façon dont ils sont construits et corrigés, sont beaucoup trop simples, voire simplistes, et insuffisamment discriminants.

J'ai remarqué, dans plusieurs évaluations, que l'on souhaite s'assurer qu'un élève a compris une notion, mais le fait qu'il ait une compréhension suffisante pour l'appliquer à une situation réelle importe peu. Je suis tout à fait consciente que l'application de certaines notions dans leur contexte réel serait davantage de niveau universitaire, mais d'autres notions devraient être évaluées dans une réalité semblable à la nôtre. Je ne désire nullement blâmer mes enseignants mais davantage le système d'éducation, que je trouve souvent trop laxiste.

Ainsi, désireux de préparer les étudiants aux études postcollégiales, ce système d'éducation me donne plutôt l'impression d'encourager la facilité pour engendrer la réussite du plus grand nombre. Peut-être les critères ont-ils été mal établis? Je pose cette question car je ne suis pas en mesure de m'expliquer rationnellement comment un élève qui ne sait même pas qui est le premier ministre du Québec pourrait obtenir un diplôme d'études collégiales (toutes disciplines confondues) dans ce système qui prône la création de liens entre toutes les disciplines.

Voilà pourquoi je considère que l'abolition éventuelle des cégeps sera nécessaire s'il n'y a pas de réforme majeure pour mettre au jour le système d'éducation.

Élise Boutin Michaud  
Étudiante au cégep régional de Lanaudière à L'Assomption  
L'Assomption, le 9 décembre 2003

## De la violence à la liberté

Oui, le malheur est grand en ce monde, où il ne manque ni de massacres, ni de martyrs, ni de petite violence au quotidien. En témoignage encore aujourd'hui notamment certains reportages et analyses du *Devoir* sur les «enfants dont personne ne veut», les suites semble-t-il interminables de l'affaire Saint-Charles-Borromée, le juge qui reconnaît l'impuissance des tribunaux à faire garder la paix aux hommes violents, etc. Le tableau n'est guère édifiant, ni rassurant, ni rassérénant.

Ce qu'il sied de se demander, c'est pourquoi en sommes-nous rendus là? Est-il inévitable qu'il en soit ainsi? Pourrions-nous faire quelque chose? La situation serait-elle moins grave que ce qu'en rapportent les médias?

À ceux qui rétorqueraient que ce n'est pas si grave que ça, que les situations déplorables ou tragiques sont exceptionnelles, que le taux de criminalité est à la baisse, on peut répondre que les 50 000 signalements annuels de mauvais traitements à l'endroit des enfants au Québec, par exemple, n'évoquent pas particulièrement l'exceptionnel mais confirment plutôt le «malaise» (ou le déficit) social qui est le nôtre. Notre, car il s'agit bel et bien là d'un problème qui concerne tout le monde. C'est d'ailleurs essentiellement du fait qu'on ne se croit pas concerné que tant de «massacres» ont lieu. Il ne revient pas qu'au ministre, au premier ministre, au procureur général, à la police ou aux journalistes de veiller à bien-être de la société. Cela incombe à tous.

Nous nous retrouvons maintenant dans une société où les ego sont hypertrophiés et obnubilés par les libertés et les droits individuels. *Exit*, les obligations et les responsabilités qui leur correspondent. Si la multitude avait le sens des responsabilités, la majorité des problèmes se réglerait à la base (dans les familles, les entreprises, les institutions, etc.).

Il est faux de dire qu'en améliorant les conditions économiques ou budgétaires, la situation s'améliorerait d'elle-même. Le problème est d'abord et surtout d'ordre social plutôt qu'affaire de piastres: la prospérité en soi ne rend pas plus respectueux ou plus soucieux des autres...

Denis Beaulé  
Montréal, le 5 décembre 2003

## IDÉES

Écoles Waldorf

# Ridiculiser plutôt qu'expliquer

## Un nombre grandissant de parents québécois se tournent vers les écoles Waldorf

LOUIS TAILLEFER

Parent de deux enfants à l'école Les Enfants de la Terre et professeur de physique à l'Université de Sherbrooke

Il est navrant de constater qu'un journal comme *Le Devoir* consacre une page entière de sa section *Éducation* aux écoles Waldorf, un mouvement international qui regroupe plus de 900 écoles sur cinq continents et qui a fait l'objet d'une conférence de l'UNESCO, sans s'intéresser d'aucune façon à l'essentiel: la pédagogie qu'on y enseigne. L'article d'Isabelle Roberge paru le 6 décembre dernier n'est manifestement que le fruit d'un préjugé et n'éclairera en rien les lecteurs qui s'intéressent vraiment à l'éducation et seraient curieux d'en savoir plus sur ce type d'école.

Il existe ici-même au Québec quatre écoles Waldorf, et un nombre grandissant de parents se tournent vers ce mode d'éducation, au point où trois de ces écoles ont maintenant des listes d'attente. Mais Mme Roberge n'a pas cru bon de joindre qui que soit à ces écoles québécoises: pas un seul parent, pas un seul élève, pas un seul professeur, ni un seul directeur, ni un seul commissaire.

Elle a bien réussi à dénicher deux parents mécontents en Amérique du Nord: un à Montréal, qui a retiré ses enfants dans les années 90, et un autre à San Francisco, qui intente une poursuite, sur un bassin de 165 écoles Waldorf. Sur la base de quelques mécontentements de ce genre, elle déclare en sous-titre que «les écoles Waldorf soulèvent plus que leur part de controverse en Amérique du Nord». S'il faut juger de l'ampleur de la dite controverse à l'urgence avec laquelle *Le Devoir* a publié son article, soit 15 mois après sa rédaction, le mot «controverse» est bien grand.

Puisqu'on me cite comme parent dans le bref article de Pascal Lapointe publié dans la même page («Un physicien parmi les parents»), j'aimerais avoir la chance de combler un peu le vide d'information. Mon offre de faire parvenir à M. Lapointe toutes sortes d'information sur la pédagogie Waldorf à la suite de notre entrevue est restée sans réponse.

### Les mathématiques

Sans jamais avoir visité une seule classe ou échangé avec un seul professeur, Mme Roberge tente de ridiculiser l'enseignement Waldorf. «Les mathématiques sont également venues à travers le tricot», se moque-t-elle. C'est vrai, quoi, soyons sérieux! Les mathématiques, c'est scientifique. Comment le tricot, avec toutes ces mailles et ces rangs qu'il faut aligner et ajouter, pourrait-il bien aider un enfant à apprendre les maths? Et pourquoi pas la musique, tant qu'à y être, avec toutes ces notes groupées par gamme? Et l'aquarelle, où on représenterait les sept couleurs de l'arc-en-ciel?



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

Si c'est par les arts qu'on réussit le mieux à éveiller la curiosité chez le jeune enfant, eh bien, pourquoi pas le faire?

Et tandis qu'on y est, pourquoi ne pas ramener toutes sortes de saletés de dehors, comme des cailloux (qui contiennent peut-être de la pyrite cubique), des branches (de pin blanc, à cinq aiguilles), de la neige (des flocons à six pointes) ou des bibittes (des araignées à huit pattes)? Et la danse, sorte de perte de temps artistique, qui n'est qu'affaire d'harmonie, de synchronie et de rythme? Soyons sérieux!

Et si toutes ces manifestations mathématiques de l'activité humaine et de la nature pouvaient aider certains enfants, voire tous les enfants, à apprendre de mille façons que les mathématiques sont un reflet fondamental de la réalité qui les entoure et non pas seulement une invention abstraite des adultes?

Comment le Québec va-t-il affronter le défi gigantesque et pressant du décrochage en masse des jeunes, qui frise actuellement 40% chez les garçons, si ce n'est en explorant des voies pédagogiques alternatives? Des milliers de parents de par le monde choisissent de s'engager dans une de ces voies alternatives, la pédagogie Waldorf. C'est ce que ma conjointe et moi avons fait en inscrivant nos deux enfants à l'école Les Enfants de la Terre, l'école Waldorf de l'Estrie, et en

appuyant son développement le plus activement possible. Des familles de partout viennent s'installer dans la région pour la même raison (le nombre d'élèves a triplé en cinq ans).

Nous croyons qu'en respectant le rythme de développement de l'enfant (et de chaque enfant), en favorisant le développement de toutes ses facultés, et non pas seulement l'intellect, et en travaillant à ce que les connaissances soient enracinées dans la réalité, les enfants aimeront apprendre. Cet intérêt est fondamental pour la suite des études, pour la vie — et c'est sans doute un des meilleurs antidotes contre le décrochage.

Et si c'est par les arts qu'on réussit le mieux à éveiller cette curiosité chez le jeune enfant, que ce soit du tricot, du modelage en cire d'abeille, du jardinage, de l'artisanat ou des travaux manuels — autant d'approches ridicules aux yeux de Mme Roberge —, eh bien, pourquoi pas?

J'aimerais inviter les journalistes du journal *Le Devoir* à contribuer de façon constructive et approfondie à l'étude des voies pédagogiques alternatives au Québec et à renseigner leurs lecteurs sur la pédagogie Waldorf en faisant appel aux gens qui en savent quelque chose.

Le rapport de l'Institut Fraser

# La prospérité ou la stagnation

MICHEL BOUCHER  
FILIP PALDA

Professeurs de sciences économiques à l'École nationale d'administration publique

L'Institut Fraser, un *think tank* économique de Vancouver, vient de rendre publique une étude qui démontre que le Québec a été incapable de combler l'écart entre son revenu et la moyenne canadienne. La réponse de nos médias et experts économiques a été rapide et prévisible. Pierre Fortin, un commentateur économique bien en vue, rejette d'emblée l'étude comme étant l'œuvre d'ultraconservateurs de Vancouver dont les idées sont bien connues et qui sont même incapables d'établir les faits comme il faut. Son point de vue est le suivant: le Québec s'en est très bien tiré. Bref, tout va très bien dans le meilleur des mondes.

Examinons les faits. En 1961, le produit intérieur brut québécois par habitant s'établissait à 90% de la moyenne canadienne. Quarante ans plus tard, il stagnait toujours au même niveau et la différence relative en matière de PIB par habitant entre l'Ontario et le Québec s'est élargie. Bien que le Québec ait dépassé l'Ontario en 2002 et 2003 en matière de création d'emplois, son taux de chômage n'en demeure pas moins de 15 à 20% supérieur à celui observé en Ontario.

Ce boum récent ne peut pas être source de réjouissance. De tels boums partent aussi vite qu'ils arrivent. Presque 20% des Québécois œuvrent dans le secteur manufacturier, très sensible aux variations du taux de change. La croissance soutenue du dollar canadien peut éventuellement se traduire par un autre revirement défavorable à l'économie québécoise. L'argument principal de l'étude de l'Institut Fraser se formule ainsi: si nous voulons connaître ce qu'il faut faire au sujet de notre économie, il faut alors tenir compte des tendances à long terme.

### Lois et subventions

Les tendances montrent que dans les années 60 et au début des années 70, l'économie québécoise était en plein essor et son taux de croissance était supérieur à ceux de l'Ontario et du reste du Canada. La part relative du gouvernement provincial dans l'activité économique, les taxes et les impôts ainsi que le taux de syndicalisation étaient aussi plus faibles que dans le reste du Canada. Soudainement, le Québec a attrapé le virus européen du dirigisme. Les impôts et les taxes n'ont pas cessé de grimper, de sorte que dans les années 90, ils étaient les plus élevés en Amérique du Nord.

Pas besoin d'un économiste pour comprendre qu'un régime d'imposition élevé décourage les investissements et les efforts des agents économiques. Pourquoi démarrer une entreprise si l'entrepreneur sait qu'il aura au moins la moitié de ce qu'il produit dans le fonds consolidé du revenu?

Pouvons-nous au moins espérer des services gouvernementaux de bonne qualité pour les dollars versés en taxes et en impôts? L'état des routes est en décadence, notre performance scolaire est parmi les plus faibles selon l'OCDE, en dépit d'une contribution financière publique parmi les plus élevées au monde, et nos hôpitaux font attendre des patients dont la vie est en danger ou dont la maladie est débilante plusieurs mois avant qu'ils ne reçoivent des traitements appropriés.

Une partie de notre problème repose sur le fait que les syndicats utilisent la loi pour s'isoler de la concurrence. Le Québec est la province où l'état en Amérique du Nord dont le taux de syndicalisation est le plus élevé, soit presque 40% de sa main-d'œuvre. Quant aux travailleurs de l'Ontario, ils ne sont syndiqués qu'à 25%. C'est une très bonne nouvelle si les syndicats ne peuvent plus se protéger de la concurrence grâce à l'article 45 du Code du travail, qui rend presque impossible aux entreprises privées et publiques de faire de la sous-traitance avec des firmes qui produiraient des biens et des services beaucoup mieux et à moindre coût. Aux États-Unis, tout près de 80% des économies réalisées par les réformes gouvernementales proviennent de cette nouvelle façon de faire: la sous-traitance ou l'impartition. Le Québec se prive de gains fort appréciables en choyant ses syndicats.

Une autre partie de notre problème, c'est que les subventions consenties par le gouvernement aux entreprises qui participent au «développement économique» coûtent la somme de 500 \$ à chaque citoyen québécois, qu'il soit enfant, femme et homme. Les subventions atténuent les incitations qu'ont les entreprises d'innover et envoient le message selon lequel la réussite sur le marché dépend non pas de la façon dont l'entrepreneur est capable de satisfaire son client mais plutôt de son habileté à quémander des sommes aux politiciens et aux bureaucrates.

### Vers l'Irlande

Loin d'être une attaque envers le Québec, le rapport de l'Institut Fraser est un guide vers la prospérité. En ciblant ce que nous avons mal fait — imposition trop élevée, dépenses publiques excessives et taux élevé de syndicalisation —, il montre aussi ce que nous pouvons mieux faire.

Le Québec est géographiquement au centre du commerce en Amérique du Nord. Le Québec profite de l'une des plus grandes voies maritimes du monde, a une population hautement éduquée et constitue un attrait touristique fort apprécié. Notre potentiel d'amélioration est beaucoup plus grand que celui de l'Irlande au cours des années 80. En 1985, le revenu moyen de l'Irlande était de un tiers inférieur à celui du Québec. L'Irlande a radicalement réduit son régime d'imposition et les syndicats ont renoncé à leur pouvoir corporatiste. Aujourd'hui, le citoyen moyen irlandais est plus riche que le citoyen moyen québécois, le taux de chômage en Irlande équivalait presque à la moitié du nôtre et les aspirations des Irlandais ne semblent avoir aucune limite.

Les Irlandais n'étaient pas chanceux, ils étaient débrouillards. Nous pouvons soit les imiter et réaliser ainsi notre potentiel, soit continuer à tourner en rond en brassant et en ressassant les mêmes chimères comme nous le faisons au moins depuis les 20 dernières années. Faites votre choix.

Quand une soirée d'information devient séance de recrutement

# Un reflet des préjugés et non de la réalité

PHILIP VAN LEEUWEN

Parent-fondateur et membre du comité de coordination du groupe EWM pour une école publique inspirée de la pédagogie Waldorf à Montréal

Dans son article sur la pédagogie Waldorf publié dans *Le Devoir* le samedi 6 décembre 2003, Isabelle Roberge mentionne l'importance des contes et de la mythologie dans les écoles Waldorf. Mme Roberge nous apparaît comme un raconteur par excellence avec sa façon de tisser et d'entrelacer divers mythes, rumeurs et vieilles histoires portant sur cette pédagogie pour produire une fiction du plus bel effet qui semble refléter davantage les préjugés de Mme Roberge que la réalité. Mais où sont son sens critique et sa rigueur scientifique, qualités qui nous apparaissent essentielles pour un journaliste, surtout lorsque celui-ci publie sous la bannière de l'Agence Science-Presse? Permettez-nous quelques conseils.

Conseil n° 1: parler aux principaux intéressés concernés et non seulement à ceux qui ont un certain point de vue sur le sujet. Mme Roberge mentionne le projet d'école du groupe Élan Waldorf Montréal à plusieurs reprises et accuse ce groupe de parents de «soigneusement éviter» les questions; or c'est plutôt Mme Roberge qui a soigneusement évité de poser les questions qui la préoccupent aux responsables du groupe.

Permettez-moi de répondre à l'une de ses questions: pourquoi ne parlons-nous pas d'anthroposophie dans nos documents ou à des réunions publiques? La réponse est très simple: nous ne sommes pas des anthroposophes, et l'anthroposophie n'est pas enseignée dans une école Waldorf; nous ne sommes que de simples parents qui reconnaissons les bénéfices de la pédagogie Waldorf et qui voulons offrir ce choix pédagogique aux familles de Montréal.

Conseil n° 2: vérifier les faits. Dans son article «recyclé» (le même article a déjà été publié presque intégralement par l'Agence Science-Presse en août 2002 et en avril 2003), Mme Roberge fait plusieurs erreurs. Par exemple:

- depuis plus d'un an, le nom du groupe de parents est EWM et non Élan Waldorf Montréal (le mot «Waldorf» est une marque de commerce du Waldorf School Association of Ontario et le groupe EWM n'est pas autorisé à utiliser ce mot dans son nom);
- la Commission scolaire de Montréal n'a jamais offert — et le groupe EWM n'a jamais refusé — des locaux à partager avec une autre école;

- le jardin d'enfants L'Oiseau d'or est situé dans les Cantons-de-l'Est et non à Montréal.

Et j'en passe...

### Une demande

Mme Roberge choisit aussi soigneusement ses mots pour raconter son histoire. Sous sa plume, une simple soirée d'information devient une «séance de recrutement». À l'occasion de ces séances, les parents tentent de «convaincre» d'autres parents. La vérité est moins excitante: le groupe EWM reçoit beaucoup de demandes d'information de parents intéressés et ces soirées sont tenues à la demande de ces parents qui veulent en savoir davantage sur la pédagogie.

De plus, l'intérêt pour ce projet est tellement grand que nous continuons à recevoir chaque semaine plusieurs inscriptions à notre liste d'appui, malgré le fait que nous avons cessé toute activité de sensibilisation auprès du public depuis plus d'un an. À ce jour, plus de 750 personnes ont déjà signé une déclaration d'appui à la création d'une école publique inspirée de la pédagogie Waldorf à Montréal. Plus de 350 familles (500 enfants) attendent la création d'une telle école. En fait, toutes les écoles publiques inspirées de cette pédagogie sont en croissance au Québec et ont toutes des listes d'attente.

Pourquoi ce grand intérêt? Parce que la pédagogie Waldorf répond aux besoins des élèves d'aujourd'hui. La pédagogie non seulement nourrit la soif intellectuelle des élèves mais reconnaît et développe aussi leurs capacités physiques, émotives et sociales. La pédagogie respecte le caractère unique de chaque enfant, ses rythmes de développement, ses forces et ses capacités. La majorité des élèves Waldorf aiment l'école; peu décrochent.

En Europe, où plusieurs pays reconnaissent et financent des écoles Waldorf, les résultats sont impressionnants. En Allemagne, par exemple, selon les résultats publiés par le ministère de l'Éducation, seulement 3% des élèves Waldorf ont décroché en 1999-2000 par rapport à la moyenne générale du pays, qui s'établit à 9% (le taux de décrochage à Montréal dépasse les 35%).

Cette pédagogie a aussi été reconnue par des éducateurs, des scientifiques, des artistes et des politiciens aussi bien que par des organisations comme l'UNESCO. Lors d'une conférence sur l'éducation à Genève en 1994, à laquelle les ministres de l'Éducation de tous les pays participaient, l'UNESCO a entièrement cautionné cette pédagogie.

Il y a quelques années, les écoles Waldorf (appelées aussi écoles Steiner) de France ont été menacées par des propos semblables à ceux que tient

Mme Roberge. Voici ce qu'Albert Jacquard, le célèbre généticien, écrivait au journal *Le Monde* à ce sujet en mai 2001: «J'apprends que les écoles Steiner sont menacées. Je constate que les méthodes pédagogiques qui y sont employées sont dans le droit fil des réflexions que j'essaie de diffuser par tous mes livres: la finalité du système éducatif est de métamorphoser un individu fait par la nature en une personne faite par la société. Cette métamorphose nécessite avant tout les rencontres: l'école est le lieu où l'on apprend l'art de la rencontre. Comment accepter que, par des tracasseries administratives ou par des accusations sans fondement, le magnifique élan apporté par les écoles Steiner soit mis en péril? J'appelle tous ceux qui sont passionnés par les problèmes de l'éducation à manifester leur soutien.»

### Les auteurs répondent

## Waldorf: l'inconnu

Si la bonne volonté des parents n'est pas mise en doute, il est permis de se poser des questions sur la qualité de leurs renseignements lorsqu'ils se prononcent sur les orientations pédagogiques des écoles Waldorf et la prétendue absence de l'anthroposophie (réincarnation, anges, Atlantide...). Car il y a bel et bien anthroposophie, même si celle-ci n'est pas inscrite noir sur blanc dans le programme: elle soutient la raison même pour laquelle les écoles Waldorf ont été créées, et il existe une formation complémentaire de un à trois ans pour les professeurs.

Nous n'avons pas trouvé «seulement» deux mécontents à travers l'Amérique: nous avons trouvé au moins deux poursuites en justice, un site Internet ([www.waldorfcritics.org](http://www.waldorfcritics.org)) rassemblant des milliers de mécontents, de sceptiques et de critiques, ainsi que des accusations de racisme étalées sur des décennies.

En réalité, le cœur de ce reportage est bien simple: si un citoyen ne dispose pas de toute l'information relative à une pédagogie et aux philosophies qui la sous-tendent, peut-il décider en connaissance de cause? Les répliques des parents ne permettent malheureusement pas de trancher cette question.

Isabelle Roberge, Pascal Lapointe  
et Isabelle Burgun  
Agence Science-Presse

### L'ÉQUIPE DU DEVOIR

LA RÉDACTION Journalistes à l'Information générale et métropolitaine: Gérald Dallaire (adjoint au directeur de l'information), Jeanne Corriveau (affaires municipales), Fabien Deglise, Marie-Andrée Chouinard (éducation); José Boileau (éditorialiste, responsable de la page Idées), Brian Myles (justice et faits de société), Jean Dion, Louis-Gilles Francoeur (environnement), Benoît Munger (responsable du site Internet), Jean-Pierre Lévesque (pupitre éditorial, idées, perspectives et sports), Isabelle Paré (santé), Pauline Gravel (sciences); Michel Garneau (cartooniste); Diane Précourt (responsable des pages thématiques); Martin Ducloux, Michèle Malenfant et Christine Dumazet (reluctants); Jacques Grenier et Jacques Nadeau (photographes); à l'Information culturelle: Michel Bélaïr (responsable), Julie Carpentier, Paul Bennett (pupitre cahiers spéciaux et culture), Stéphane Baillargeon (théâtre), Paul Cauchon (médias), Caroline Montpetit (livres), Odile Tremblay (cinéma), Bernard Lamarche (arts visuels); à l'Information économique: Gérard Bérubé (adjoint au directeur de l'information), Dominique Henry, Éric Desrosiers, Alex Castonguay, Claude Turcotte; à l'Information internationale: Claude Lévesque, Guy Taillefer, Serge Truffaut (éditorialiste); à l'Information politique: Hélène Buzetti et Manon Cornélius (correspondantes parlementaires à Ottawa), Tommy Chouinard et Robert Dutilleul (correspondants parlementaires à Québec), Kathleen Lévesque; Marie-Hélène Alarie (secrétariat à la rédaction); Louise-Maude Rioux (Soney, Geneviève Ois-Dionne (communis). La documentation: Gilles Paré (directeur); Manon Derome, Serge Laplante (Québec), Rachel Rochefort (Ottawa). LA PUBLICITÉ ET LE MARKETING: Jacqueline Avril, Jean de Billy, Marlene Côté, Slavica Bogdanov, Véronique Géraud, Christiane Legault, Amélie Maltais, Jacques A. Nadeau, Claire Paquet, Micheline Ruelland, Nadia Sebail (publicitaires), Laurence Thériault (directrice adjointe), Sylvie Laporte, Martine Bérubé (secrétaires). LA PRODUCTION Daniel Bazinet (responsable de la production), Nathalie Zemaits, Michel Bernatchez, Philippe Borne, Johanne Brunet, Danièle Cantara, Richard Des Cormiers, Donald Filion, Olivier Zaida. INFORMATIQUE, Yanick Martel (responsable). PROMOTION, DISTRIBUTION ET TIRAGE: Linda Thériault (responsable service à la clientèle, distribution et tirage), Gisèle Lenard, (coordonnatrice à la promotion et à la sollicitation), Monique/Heureux, Lise Lachapelle, Rachelle Leclerc. L'ADMINISTRATION Nicole Carmel (responsable des services comptables), Céline Furoy, Germain Haecq (contrôleur), Ghislaine Lafleur, Claudette Béliveau (adjointe administrative), Claudine Chevrier, Chantal Rochon, Danielle Ross. LA FONDATION DU DEVOIR Roger Boisvert (vice-président exécutif et directeur général).

LE DEVOIR

## ACTUALITÉS

## NÉGOS

SUITE DE LA PAGE 1

M. Charest s'estime capable de réduire les impôts en 2004 — il n'a pas précisé de combien — et de maintenir les priorités que sont la santé et l'éducation tout en déployant une nouvelle politique familiale. «On garde le cap sur le plan qu'on s'est donné», a-t-il réitéré.

M. Charest a soutenu que son gouvernement a toujours maintenu de «très bons ponts de communication» avec les centrales syndicales. Selon lui, il n'y a aucune raison pour qu'il y ait «une contestation croissante» de la part des syndiqués. Toutefois, il s'étonne que la CSN ait décrété une journée de grève dans les centres de la petite enfance le 16 janvier prochain alors que son gouvernement a augmenté le budget des services de garde de 10%. «C'est difficile à expliquer, surtout difficile à justifier», estime le premier ministre.

L'adoption sans amendement significatif du projet de loi 31, qui favorise la sous-traitance, va permettre de créer des emplois dans les PME, a-t-il indiqué. Le gouvernement n'est pas allé trop vite. «La question de la sous-traitance, ça fait des années qu'on en parle au Québec», a-t-il dit. Il a assimilé l'opposition des syndicats à cette modification du Code du travail au débat sur l'accord de libre-échange dénoncé par l'ensemble du mouvement syndical. «A peu près les mêmes acteurs nous annonçaient la fin du monde», a-t-il rappelé.

La grogne syndicale et la contestation sociale ne nuiront pas à la croissance économique. Les milieux d'affaires ne s'en émouvreront pas. «Les gens vont faire la part des choses», a prédit M. Charest.

L'impopularité croissante de son gouvernement ne l'inquiète pas. Des mauvais sondages, il en a vu plusieurs quand il était dans l'opposition, a rappelé M. Charest. «Ce n'est pas à partir des sondages qu'on va gouverner», a-t-il dit. Les sondages ne vont pas «faire ou défaire la volonté du gouvernement», qui se résume «à passer à l'action pour livrer des services».

Le premier ministre estime gouverner pour l'ensemble des Québécois et pas seulement pour les électeurs libéraux. Son gouvernement a mis en œuvre son plan «en écoutant non seulement ceux qui parlent fort» mais aussi les citoyens qui «ne peuvent pas s'exprimer», a-t-il aussi fait valoir.

En dressant son bilan de session, le chef de l'opposition officielle, Bernard Landry, a signalé qu'il n'avait jamais vu un nouveau gouvernement susciter autant de mécontentement en aussi peu de temps. «C'est du jamais vu», a-t-il dit.

Alors que s'amorcent les négociations dans le secteur public, «le gouvernement a été d'une maladresse mais absolument totale» avec les centrales syndicales, juge M. Landry. Changer le Code du travail maintenant, une mesure qui apportera peu de fruits, est une erreur. «Est-ce qu'on va les mettre en maudit et les «antagoniser» au maximum, comme jamais dans l'histoire, avant d'ouvrir la négociation?» Pour le chef de l'opposition officielle, «l'intelligence politique minimale» suggère que non.

Bernard Landry s'inquiète de l'état de l'économie. Il y voit «des problèmes à terme assez angoissants», a-t-il dit. La réduction des crédits d'impôt en recherche-développement est de mauvais augure. «J'espère qu'ils ne massacreront pas la croissance économique» en 2004. Le chef de l'opposition officielle a dit en avoir assez des «argumentations d'enfant» de Jean Charest sur les pertes de 13 milliards à la Caisse de dépôt et placement du Québec alors que, les conditions du marché boursier s'améliorant, les titres retrouveront leur valeur. «C'est choquant pour l'esprit», a-t-il dit.

Le Parti québécois a calculé que les citoyens se retrouvent aujourd'hui avec des hausses de tarifs ou d'impôt de 912 millions si Hydro-Québec obtient en avril une deuxième augmentation de 3 % de ses tarifs d'électricité après celle qui entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier. Pour une famille avec deux enfants à la garderie et un revenu familial de 60 000 \$, il s'agit d'une somme annuelle de près de 1200 \$.

## LE DEVOIR

Les bureaux du Devoir sont situés au 2050, rue De Bleury, 9<sup>e</sup> étage, Montréal (Québec), H3A 3M9 ☎ Place-des-Arts. Ils sont ouverts du lundi au vendredi de 8h30 à 17h. Renseignements et administration: (514) 985-3333

Le site Internet du Devoir: [www.ledevoir.com](http://www.ledevoir.com)

## Comment nous joindre?

## La rédaction

Au téléphone (514) 985-3333  
Par télécopieur (514) 985-3360  
Par courrier [redaction@ledevoir.com](mailto:redaction@ledevoir.com)

## L'agenda culturel

Au téléphone (514) 985-3346  
Par télécopieur (514) 985-3390

## La publicité

Au téléphone (514) 985-3399  
Par télécopieur (514) 985-3390  
Extérieur de Montréal 1-800-363-0305 (sans frais)

## Les avis publics et appels d'offres

Au téléphone (514) 985-3344  
Par télécopieur (514) 985-3340  
Par courrier [avisdev@ledevoir.com](mailto:avisdev@ledevoir.com)

## Les petites annonces et la publicité par regroupement

Au téléphone (514) 985-3322  
Par télécopieur (514) 985-3340

## Les abonnements

Au téléphone (514) 985-3355  
du lundi au vendredi de 7h30 à 16h30  
Par télécopieur (514) 985-5967  
Par courriel [abonnements@ledevoir.com](mailto:abonnements@ledevoir.com)  
Extérieur de Montréal 1-800-463-7559 (sans frais)

Le Devoir est publié du lundi au samedi par Le Devoir Inc., dont le siège social est situé au 2050, rue De Bleury, 9<sup>e</sup> étage, Montréal, Québec, H3A 3M9. Il est imprimé par Imprimerie Québecor St-Jean, 800, boulevard Industriel, Saint-Jean sur le Richelieu, division de Imprimeries Québecor Inc., 612, rue Saint-Jacques Ouest, Montréal. L'Agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans Le Devoir. Le Devoir est distribué par Messageries Dynamiques, division du Groupe Québecor Inc., 900, boulevard Saint-Martin Ouest, Laval. Envoi de publication — Enregistrement n° 0858. Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec.



Interrogé sur ses influences possibles, l'auteur de la série, François Avaré, cite *Les Simpson* comme étant peut-être ce qui se rapprocherait le plus des Bougon...

## BOUGON

SUITE DE LA PAGE 1

de garderie pour recevoir des subventions sans pourtant y avoir droit. La mère vend de fausses cartes d'assurance-maladie aux immigrants. Le fils organise des coups fumants et divers larcins tout en refilant son butin à un établissement de prêts sur gages dirigé par un policier corrompu. La fille se lève tous les matins avec un nouvel homme dans son lit après une nuit passée à travailler comme danseuse nue. Dans ce doux foyer exemplaire, on trouve également un vieillard impotent qui sent mauvais et un chien appelé Ben Laden.

C'est souvent férocement drôle, les répliques sont d'un humour assassin, les comédiens sont superbes, c'est bien rythmé... et c'est surtout très provocateur. Si la vaisselle sale traîne autant dans la maison, c'est parce que, selon le père Bougon, on vit dans un quartier où l'espérance de vie est moins longue de 11 ans que dans les quartiers riches, et «on a autre chose à faire que la vaisselle, puisqu'on vit moins longtemps». Chez les Bougon, il y a aussi un enfant de dix ans, un petit Chinois adopté, qui doit évidemment aller à l'école, mais «la seule chose qui a changé depuis que l'école est obligatoire, explique un autre personnage, c'est que maintenant, les pauvres savent lire».

On trouve donc dans *Les Bougon* un discours social provocateur qui laisse entendre que l'ensemble du système social est malade, que les pouvoirs demeurent inégalement répartis et que cette famille en a tiré sa propre conclusion pour maintenant faire cavalier seul.

Hier déjà, lors du visionnement des premiers épisodes devant les médias, le débat a été lancé, un jour-

naliste s'indignant du ton de la série, ce qui est plutôt rare dans ce type d'événement promotionnel. Rémy Girard est monté aux barricades pour soutenir que «la série ne rit pas des gens qui sont sur l'aide sociale, elle rit des gens qui essaient de les fuir!».

Mario Clément est très clair: «Nous allons appuyer complètement cette série, dit-il. On y trouve une cohérence, une qualité, des personnages attachants. Cette famille révèle en nous un caractère rebelle. Ce sont des anarchistes, qui ne se sentent pas intégrés à la société.»

Et Mario Clément conclut, sur un ton provocateur: «Qu'est-ce qui est le plus choquant à la télévision? La vision du monde critique des Bougon ou les participants de Loft Story qui essaient de coucher ensemble?» Un autre comédien, Claude Larocque, qui interprète le «monocle» de la famille, précise que «le rôle de la télévision, ce n'est pas d'être correct, c'est de donner un véritable point de vue d'auteur».

Cet auteur par qui le scandale pourrait arriver s'appelle François Avaré. Il a 35 ans, il est coauteur de *Ramdam* à Télé-Québec, il a adapté les textes de *Caméra Café* à TVA, travaille sur *Trois fois rien* à TQS, écrit des textes pour des humoristes comme Martin Matte ou Louis-José Houde et vient de publier un roman chez Libre Expression.

Interrogé sur ses influences possibles, François Avaré cite *Les Simpson* comme étant peut-être ce qui se rapprocherait le plus des Bougon...

La série est produite par Fabienne Larocque, qui apprécie que Radio-Canada prenne un tel risque en matière de création.

Radio-Canada a déjà prévu une suite l'an prochain. Mais c'est bien sûr le public qui sera le dernier juge, à compter du mercredi 7 janvier prochain. À 21h.

## IRAK

SUITE DE LA PAGE 1

Il y avait un accord depuis la Syrie pour qu'ils soient logés ici par l'imam irakien qui était leur responsable, celui qui venait les voir», dit le menuisier Mohammed Sebt. Le plus jeune avait 19 ans au plus. «C'était le seul qui parlait un peu». L'aîné avait au moins 40 ans. «J'ai vu son passeport syrien, avec des lettres à son frère et à ses enfants, auxquels il léguait ses magasins... Il était très riche», précise le menuisier.

Selon son récit, les Américains, informés par un «démocrate», sont arrivés le soir du sixième jour de ramadan», encerclant tout le quartier avec «des dizaines de chars et des hélicoptères». D'abord, «tous les hommes des maisons voisines furent menottés et rassemblés dans un enclos à l'écart». De crainte qu'ils ne se joignent au combat.

Puis, par haut-parleur, les six étrangers furent sommés de se rendre. En réponse, ils ouvrirent le feu. «Ils avaient des kalachnikovs, des mortiers, des lance-roquettes... Ils ont résisté trois heures. Les Américains ont eu des morts. On en a vu un.»

Au matin, des policiers irakiens ont emmené les corps de ces musulmans devenus «martyrs» — la preuve en étant qu'ils «sentaient le musc» (on embaume le corps des martyrs de musc avant de les enterrer), disent les voisins. Une tribu a offert son cimetière, les chefs sunnites locaux les ont enterrés. Des graffitis ornent désormais les murs de la maison en ruine. À côté de versets du Coran, les inevitables «Vive Saddam!», «Mort aux Américains!» et «Mort aux juifs!» — deux noms utilisés indifféremment, dans cette société du triangle sunnite encore profondément tribale et anti-israélienne, pour désigner ses ennemis. Le lendemain, «deux hommes au visage couvert d'un chèche, dit encore le menuisier, sont venus en voiture chercher les dollars et les papiers cachés dans un trou que les Américains n'avaient pas vu. Mais l'imam qui les dirigeait n'est plus revenu».

Plus tard, de jeunes Irakiens de l'Armée de Mahomet — un nom que se donne la résistance locale — ont assuré au Monde qu'il s'agissait de six «martyrs d'al-Qaïda, qui venaient d'arriver et n'ont pu mener que deux opérations: une attaque de convoi et une bombe qu'ils ont fait exploser dans la base américaine voisine où ils s'étaient infiltrés». Un communiqué américain avait seulement fait état, début novembre, d'un «groupe de terroristes arabes» tués près de Ramadi.

Selon les jeunes de l'Armée de Mahomet, «al-Qaïda a d'abord envoyé 30 hommes dans la région, peu avant la guerre. Maintenant, ils sont 150. Ils sont organisés à part, avec leurs propres signes de reconnaissance. Mais il y a des Irakiens qui s'occupent d'eux». Et les nouvelles, ou les rumeurs, circulent apparemment entre les groupes. «Il arrive qu'on prenne des étrangers dans nos opérations», précisent les jeunes Irakiens, mais seulement après les avoir testés, en les mettant en première ligne. Ils reçoivent ensuite de faux papiers d'identité irakiens.»

Un ancien officier de renseignement irakien, qui travaille avec les Américains, estime de son côté à 300 le nombre des membres d'al-Qaïda dans l'ouest du triangle sunnite, où on «essaie de les marier à des Irakiennes». Même si, assure-t-il, «la majorité des sunnites ne les aiment pas et n'aiment pas les voir tuer sans états d'âme des musulmans lors de leurs opérations, sous prétexte que ces victimes innocentes devien-

nent des martyrs et vont au paradis, au même titre que les kamikazes eux-mêmes».

Rien ne prouve que les membres d'al-Qaïda en question le soient réellement, plutôt que des islamistes envoyés par d'autres filières. Mais ces étrangers, quels qu'ils soient, sont les seuls, de l'avis général, capables de mener des attentats suicide en Irak. «Des chiites pourraient le faire, mais ceux-ci ne participent pas à la résistance, alors que pour un sunnite d'Irak, c'est inconcevable», affirme le professeur de science politique Hafez Alwan Hamadi, lui-même sunnite et originaire de Ramadi.

Mais la logistique nécessaire à ces attentats est nécessairement irakienne. Et elle peut être aussi bien celle des réseaux islamistes que baasistes (du nom du Baas, le parti de Saddam Hussein) de la «résistance», à supposer que ceux-ci soient distincts.

Le cheikh Fakhri al-Qayssi, responsable d'une organisation salafiste (intégriste sunnite) qui insiste sur la légitimité de la résistance tout en se défendant de l'aider, assure que celle-ci est «avant tout islamique, car le Baas, c'est fini». Ce qui est plausible en ce qui concerne les motivations des combattants de base. Mais ces chefs salafistes, aux liens connus avec des «résistants», ont aussi des liens avec des baasistes. L'un d'eux est par exemple le neveu de la seule femme inscrite sur la liste des 55 responsables les plus recherchés par les Américains, la biologiste surnommée «Madame Microbe». Les discours islamistes et baasistes sont d'ailleurs devenus pratiquement identiques, fondus dans un antiaméricanisme virulent. Et rien ne s'oppose à ce que de l'argent distribué, avant sa capture, par Saddam Hussein, qui usait dans ses derniers messages d'un vocabulaire de plus en plus islamiste, ait fini chez des imams liés à al-Qaïda ou à ses ersatz. Même si les Américains, qui ont arrêté plus de 30 imams irakiens ces derniers mois, n'en ont pas donné d'exemples précis.

Si les islamistes cherchent à se distinguer des baasistes, ces derniers semblent, au contraire, nier les différences. Dans des réponses écrites à des questions du Monde, transmises par un intermédiaire de confiance, un groupe de militaires fidèles à Saddam Hussein assurait, fin novembre, que la «résistance unie» dont ils font partie «se développe notamment grâce aux opérations suicide», c'est-à-dire grâce à des kamikazes étrangers. Un ex-officier irakien, proche de militaires qui coordonnent les opérations dans la région de Ramadi, affirme aussi que ces derniers «ont des liens avec al-Qaïda».

Les militaires américains disent avoir arrêté «plus de 300 Arabes étrangers» en Irak, dont la moitié dans la province d'al-Anbar, autour de Ramadi. «J'ai des preuves de connexions de financement et d'approvisionnement entre les kamikazes et les tenants de l'ancien régime. Mais il est difficile d'établir la nature de ces liens, de savoir s'il s'agit d'une simple affaire de commodité ou quelque chose de plus», déclarait, fin novembre, le général Martin Dempsey, commandant de la première division d'infanterie, déployée à Bagdad et Ramadi. «quelque chose de plus» renvoyait aux craintes, formulées avant la capture de Saddam, d'une alliance stratégique entre celui-ci et al-Qaïda. Visant à «vaincre les États-Unis», elle aurait permis, imaginait un «stratège» de Ramadi, de «mener plus d'actions hors de l'Irak et de développer les mouvements anti-américains en Europe».

## LAIT

SUITE DE LA PAGE 1

Jean Vigneault, porte-parole de la fédération.

Depuis des mois, la fédération dit avoir tenté de trouver une solution avec les autres signataires de la convention de mise en marché du lait, soit Agropur, qui représente les coopératives, et le Conseil de l'industrie laitière, qui représente les entreprises privées, comme Saputo et tous les autres transformateurs.

Hier matin encore, il y a eu une réunion au cours de laquelle les représentants des usines ont promis de refaire leurs devoirs, affirme M. Vigneault. Les parties doivent se revoir ce matin. La fédération a donc décidé d'exercer un peu plus de pression en expliquant publiquement cette situation au Devoir. Elle s'est aussi adressée à la Régie des marchés agricoles pour lui demander d'obliger les usines à prendre ce surplus de lait. Elle a enfin sensibilisé le cabinet de la ministre de l'Agriculture à cette situation.

Les producteurs sont eux-mêmes devenus beaucoup plus sensibles aux réactions de l'opinion publique, comme ils avaient pu le mesurer lors de déversements précédents de lait. Il y avait aussi eu une très vive réaction il y a quelque temps après qu'un producteur eut tué une vache devant les caméras de la télévision.

Pour bien montrer leur bonne foi, les producteurs ont même offert aux usines de leur donner ce lait à la condition que celui-ci soit retourné gratuitement aux banques alimentaires. Les producteurs, en vertu des règlements visant à assurer la qualité et la sécurité sanitaire, ne peuvent pas donner eux-mêmes ce lait directement à des consommateurs. Ils doivent nécessairement le faire par l'entremise des usines.

Par ailleurs, ce problème se pose particulièrement au temps des Fêtes parce que les usines ralentissent leur production pour donner congé à leurs employés et éviter d'avoir à payer des heures supplémentaires.

Pour leur part, les producteurs laitiers ne peuvent pas entreposer plus que l'équivalent de quatre traites dans leurs équipements de ferme. Dans certains cas, la limite peut aller jusqu'à six traites, mentionne M. Vigneault. Toutes les semaines, la fédération reçoit les commandes des usines et il faut remplir ces commandes. Mercredi dernier, elle a reçu confirmation des demandes des usines pour le temps des Fêtes, ce qui lui permet d'établir qu'il y aura cette année un surplus de cinq millions de litres entre le 24 décembre et le 5 janvier.

## UQAM

SUITE DE LA PAGE 1

frais obligatoires — autres que les droits de scolarité — des autres universités montréalaises à ceux de l'UQAM et calculé ce que la constituante du réseau UQ aurait empoché si elle avait adopté les mêmes frais afférents que d'autres établissements. «Les revenus de l'UQAM auraient été haussés de 6,8 millions» si on avait appliqué au premier cycle la tarification moyenne des trois autres universités montréalaises (et si on avait conservé le même nombre d'étudiants).

Ces revenus auraient augmenté de 2,6 millions si l'UQAM avait appliqué la moyenne du réseau universitaire québécois. Ils auraient été haussés de 7,9 millions avec l'application de la grille de l'université Concordia et de 10,7 millions avec celle de McGill. «Ces sommes sont significatives», note le rapport. «Rappelons, aux seules fins de comparaison, que 2,6 millions est l'équivalent de 87 % de ce que 6,8 millions est l'équivalent de 227 % de l'enveloppe annuelle d'acquisition de livres et périodiques scientifiques du Service des bibliothèques de l'UQAM.»

Les propositions formulées par le groupe de travail touchent majoritairement des frais non obligatoires, c'est-à-dire imposés à des étudiants de façon circonstancielle — révision de notes, inscription tardive, demande d'équivalence, etc. Elles recommandent toutefois d'indexer les frais d'admission et le tarif du test d'admission — tous deux obligatoires —, une pratique qui doit passer sous la lognette de l'Assemblée des gouverneurs, qui maintient des pratiques uniformes pour l'ensemble du réseau de l'Université du Québec.

«La Commission [des études] a souhaité que ce rapport soit complété et analysé pour la partie UQAM afin que la discussion sur cette question et l'éventuelle adoption d'une politique institutionnelle sur ces frais puissent s'appuyer sur des données avérées», note le rapport. La Commission des études a reçu ce rapport le 9 décembre, mais le contenu de celui-ci n'a fait l'objet d'aucune décision administrative, a précisé Jacques Desmarais hier.

«Les membres du groupe de travail sont conscients que la conjoncture actuelle du débat sur le financement universitaire au Québec ne favorise pas l'évaluation de l'opportunité de hausser certains tarifs et d'en introduire de nouveaux dans certains cas», conclut le groupe de travail, qui comptait des cadres universitaires et trois étudiants, lesquels n'ont toutefois pas appuyé les propositions entraînant quelque hausse de frais. «Nous ne pouvons pas bouger avant que le débat ne soit tenu [lors de la Commission parlementaire sur les universités], explique M. Desmarais. «Mais si on décide d'aller dans le sens de certaines modifications, la réflexion aura été entamée.»

Ce rapport tombe au moment où le débat sur les frais à l'université sera lancé lors de la Commission parlementaire sur la qualité, l'accessibilité et le financement des universités, en février prochain.

Si les libéraux ont maintes fois promis le maintien du gel des droits de scolarité pour la durée de leur mandat actuel, la Fédération étudiante universitaire du Québec (FEUQ) ne s'en satisfait pas et demande l'adoption d'une loi-cadre sur l'accessibilité des études, justement pour encadrer la prolifération de ces frais afférents que les universités adoptent à la queue leu leu.

«Nous ne sommes pas étonnés [de voir que l'UQAM analyse la possibilité de hausser certains tarifs] parce que les universités ont des manques à gagner, elles subissent d'importantes pressions», a expliqué hier Carole Cardinal, attachée de presse de la FEUQ. «Il faut légiférer pour encadrer ces pratiques qui permettent par la porte d'en arrière ce qui est interdit par la porte d'en avant.»

Dans le document de consultation qui précède la Commission parlementaire sur la qualité, l'accessibilité et le financement des universités, le ministre de l'Éducation (MEQ) établit clairement que le Québec est l'endroit où les droits de scolarité sont les moins élevés de l'ensemble des provinces canadiennes. Le document confirme en outre que c'est là aussi que la moyenne des autres frais obligatoires est la plus élevée, avec 654 \$ par année, contre une moyenne canadienne de 571 \$.

Le MEQ a par ailleurs confirmé cette semaine la création d'un comité de travail tripartite «portant sur l'encadrement des frais afférents dans la perspective de l'engagement du gouvernement de baliser ces frais à l'intérieur d'une loi-cadre sur l'accessibilité des études universitaires», ainsi que l'a confirmé par échange épistolaire le sous-ministre en titre, Pierre Luchang.